



Décision d'agrément

Faculté d'éducation Université Queen's

portant sur :

l'agrément initial des programmes suivants :

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (axé sur les communautés éloignées et du Nord)

et l'agrément général des programmes suivants :

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits), avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (offert en milieu communautaire)

Programme consécutif et programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 14 décembre 2021

Table des matières

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	7
Condition 3	9
Condition 3.1	13
Condition 4	24
Condition 6	30
Condition 7	38
Condition 8	40
Condition 9	47
Condition 10	48
Condition 11	53
Condition 12	56
Condition 13	59
Condition 14	60
Condition 15	62
Décision d'agrément	63
Agrément initial	63
Agrément général	63

Introduction

Le 14 juin 2021, la Faculté d'éducation de l'Université Queen's a présenté une demande de renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits), avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (offert en milieu communautaire)
- Programme consécutif et programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9e-10e année et 11e-12e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation

et d'agrément des nouveaux programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (axé sur les communautés éloignées et du Nord).

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et au Règlement 563/21 (Dispositions générales), un sous-comité d'agrément a été formé pour :

1. évaluer les programmes de formation à l'enseignement susmentionnés;
2. jouer un rôle consultatif auprès de l'Ordre en lui rendant compte de ses conclusions et en formulant des recommandations concernant les programmes examinés.

Formé de quatre personnes, le sous-comité se composait comme suit :

- un membre du public inscrit sur la liste de membres suppléants qui détient de l'expertise en éducation autochtone et est éducateur dans un programme de formation professionnelle agréé;
- un membre de la profession inscrit sur la liste de membres suppléants qui possède de l'expertise en enseignement du *French as a Second Language*;
- un membre de la profession inscrit sur la liste de membres suppléants;

- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's qui détient de l'expertise en éducation technologique.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et les documents complémentaires fournis par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Les 11, 13, 14, 15 et 18 septembre 2021, le sous-comité d'agrément a réalisé une visite virtuelle des lieux. Le 11 septembre, l'ainé-en-résidence de la Faculté a amorcé la visite des lieux par une cérémonie d'ouverture et le sous-comité a participé à des cercles de discussion avec des représentants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire du territoire de Lambton-Kent, sur la rive nord de l'île Manitoulin et sur le territoire Mushkegowuk. Du 13 au 15 septembre 2021, le sous-comité a mené des entrevues avec des étudiantes et étudiants, des anciens étudiants, des membres du corps professoral et des enseignantes et enseignants associés qui participent au programme concurrent et aux programmes consécutifs offerts sur le campus principal. Il a visionné des images du laboratoire d'éducation technologique et a entendu les exposés du personnel de la bibliothèque d'éducation et de la technologie de l'information sur les ressources du programme. Le 18 septembre, lors de la dernière journée de la visite des lieux, le sous-comité a entamé des discussions virtuelles avec les membres du corps professoral et les étudiants qui prennent part au programme d'éducation technologique en plusieurs parties.

L'Ordre a avisé le public de la possibilité de présenter au sous-comité des observations sur la qualité des programmes examinés. Pour cela, il a invité la Faculté d'éducation à envoyer des courriels à ce sujet aux divers intervenants. De plus, l'Ordre a publié des annonces sur le site web de l'Université Queen's et a affiché des messages dans les médias sociaux. Le sous-comité a examiné les six soumissions qu'il a reçues.

À l'issue de son examen, le sous-comité d'agrément a rédigé l'ébauche du rapport de ses conclusions et recommandations, laquelle a été soumise à l'examen de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's. Le rapport final tient compte des commentaires formulés par la doyenne de la Faculté d'éducation en réponse à l'ébauche du rapport.

Pour prendre cette décision, le sous-comité a tenu compte du rapport définitif du sous-comité daté du 15 novembre 2021 et des conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Conditions et constatations

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation confirme que la Faculté d'éducation de l'Université Queen's est un établissement autorisé. Tel que défini au paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un établissement autorisé s'entend d'une faculté d'éducation en Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui lui est affilié.

L'Université Queen's est autorisée à conférer des grades en vertu de sa charte royale de 1841.

En 1965, un accord entre le ministre de l'Éducation de l'Ontario et l'Université Queen's énonce les conditions en vertu desquelles le McArthur College of Education, une école professionnelle, a été établi. En 1971, le McArthur College of Education est devenu la Faculté d'éducation de l'Université Queen's.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

La documentation indique que les programmes de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's durent quatre semestres¹ universitaires et comprennent au moins les 80 jours d'expérience pratique exigés.

La Faculté d'éducation de l'Université Queen's offre les trois types de programmes suivants : consécutif, concurrent et consécutif en plusieurs parties.

Les programmes consécutifs s'échelonnent sur quatre semestres consécutifs. Ils se déroulent de mai à août de l'année suivante. Les étudiantes et étudiants effectuent quatre blocs de stage, un dans chacun des quatre semestres des programmes consécutifs.

Le programme concurrent dure neuf semestres. Les étudiants suivent les semestres 1 à 6 concurremment pendant les trois premières années du programme de premier cycle. Avant la fin de la troisième année, ils effectuent 15 jours de stage évalué. Au cours de la quatrième année, ils suivent uniquement les cours du premier cycle. En cinquième année, ils se joignent à la cohorte consécutive et effectuent trois blocs de stage, un dans chacun des trois derniers semestres du programme de formation à l'enseignement.

Les programmes consécutifs en plusieurs parties sont répartis sur six semestres. Dans chacun de ces programmes, le premier semestre constitue la première partie du programme qui comprend six crédits de cours de méthodologie, six crédits de cours de base et 15 jours de stage. Le reste du programme s'échelonne sur les cinq semestres suivants.

Après avoir réussi la première partie de tout programme en plusieurs parties, notamment les cours et un bloc de 15 jours de stage, les étudiants peuvent présenter une demande à l'Ordre pour obtenir un certificat de qualification et d'inscription transitoire. Les étudiants qui n'ont pas de certificat transitoire et ceux qui en détiennent un, mais qui sont sans emploi doivent effectuer un stage supplémentaire de 70 à 75 jours au cours des semestres restants du programme. Les étudiants qui travaillent dans le cadre de leur certificat transitoire peuvent accumuler ces jours de stage, à condition qu'ils soient supervisés par une enseignante agréée ou un enseignant agréé de l'Ontario ou une direction d'école.

Les étudiants de tous les programmes doivent effectuer plus de 80 jours d'expérience pratique répartis en quatre blocs de stage. Cela représente environ 86 jours de stage; le nombre varie légèrement en fonction du nombre de jours fériés inclus dans les périodes de stage.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 1.1.

¹ Dans le présent document, « semestre » représente une période d'environ 3 mois (et non de six mois).

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que les programmes de formation à l'enseignement examinés reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel de la faculté d'éducation fournit la justification et les principes d'organisation pour le développement de leurs programmes de formation initiale à l'enseignement. Il se fonde sur le document *School Effectiveness Framework* (SEF K-12) du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le SEF K-12 est un outil de soutien pour une pédagogie réflexive et fondée sur des preuves et pour une planification de l'amélioration de l'école dans le cadre d'un milieu sécuritaire, tolérant et inclusif. Il comprend six composantes :

1. leadership au sein de l'école et de la salle de classe;
2. évaluation *au service* de l'apprentissage, *en tant qu'*apprentissage et *de* l'apprentissage;
3. curriculum, enseignement et apprentissage;
4. planification des itinéraires d'études et élaboration de programmes;
5. alliance famille-école, partenariats et développement communautaire;
6. engagement de l'élève.

Le diagramme illustrant le SEF K-12 montre que, pour atteindre un objectif commun, une relation de cohérence entre l'expérience d'apprentissage des élèves, un dialogue professionnel ouvert, des mécanismes itératifs et une compréhension théorique sont nécessaires² Les programmes de formation à l'enseignement de l'Université Queen's s'alignent sur la politique de l'Ontario grâce au SEF K-12, ce qui facilite l'adaptation du cadre conceptuel en un plan d'action pratique pour les étudiantes et étudiants.

Les principes fondamentaux du cadre conceptuel sont manifestes dans les cours, les travaux et les évaluations des programmes. Dans certains cours de base et de méthodologie, on aborde explicitement les domaines particuliers au SEF K-12. Par exemple, le cours *The School and Classroom Leadership: In Pursuit of School Effectiveness* sert de catalyseur à un leadership pédagogique partagé dans une prise de conscience collaborative et collégiale liée aux hauts niveaux de rendement des élèves; il renforce la capacité scolaire et professionnelle à cerner les points forts, les domaines nécessitant une attention particulière et les étapes suivantes; et il encourage les étudiants à intégrer des mécanismes de suivi et de rétroaction pour une amélioration et une responsabilisation professionnelle continues. De plus, la troisième composante «curriculum, enseignement et apprentissage» est la priorité absolue des cours du curriculum de tous les programmes.

² [2013 School Effectiveness Framework: A support for school improvement and student success K-12 \(gov.on.ca\)](https://www.gov.on.ca/edu/eng/SEF_K-12.pdf), p. 4

Le cadre conceptuel oriente les autres composantes du programme, notamment le formulaire d'évaluation sommative de stage. Cet outil aide le stagiaire et l'enseignant associé à porter un jugement sur le niveau de compétences démontrées en enseignement. La grille d'évaluation est divisée en cinq sections : professionnalisme, appui à la communauté d'apprenants, planification et préparation, présentation des leçons, et évaluation. La grille correspond à trois composantes du SEF K-12 : 1) leadership au sein de l'école et de la salle de classe, 3) curriculum, enseignement et apprentissage et 6) engagement de l'élève.

Pour favoriser l'omniprésence de l'équité, de la diversité, de l'autochtonie, de l'inclusion et d'une éducation anti-oppression dans tous les cours, le cadre conceptuel s'appuie non seulement sur le SEF K-12, mais aussi sur les objectifs de la mission de la Faculté. Ces thèmes critiques constituent le fondement des cours de la série professionnelle (*Self as Teacher*, *Self as Learner* et *Self as Professional*) et font l'objet d'études dans les cours, les discussions et les travaux. Dans ces trois cours, on aborde les principes de base du SEF K-12, à savoir la personnalisation, les interventions ciblées et l'apprentissage professionnel.

Enfin, le cadre conceptuel informe le plan universitaire de la Faculté. Dans le cadre de ce plan, la Faculté a entrepris de bâtir une communauté. Pour ce faire, on privilégie des initiatives comme l'inclusion d'un plus grand nombre de projets de stages et d'apprentissage par le service et auprès des élèves à risque. Cette section du plan universitaire explore la cinquième composante du SEF K-12, à savoir «alliance famille-école, partenariats et développement communautaire».

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre; les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement; l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Constatations

La documentation indique que la conception des programmes examinés est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre; les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement; et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

Le cadre conceptuel de la Faculté d'éducation s'inspire du document *School Effectiveness Framework* (SEF K-12). Les cours et les stages s'alignent sur les normes d'exercice de l'Ordre et sur le SEF K-12, lesquels sont omniprésents. La Faculté établit des liens entre le cadre conceptuel et les normes d'exercice et de déontologie.

Les plans de cours comprennent les attentes scolaires et professionnelles avec mention particulière des normes d'exercice de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que des lois pertinentes. Les concepteurs de cours doivent démontrer qu'ils font correspondre les attentes générales d'un cours aux normes et qu'ils planifient des travaux qui tiennent compte de ces attentes. L'alignement du modèle de syllabus de cours sur les normes d'exercice permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances, des compétences et des valeurs qui cadrent avec les principes suivants : connaissance professionnelle, exercice professionnel, engagement envers les élèves et leur apprentissage, leadership dans les communautés d'apprentissage et perfectionnement professionnel continu.

Les résultats d'apprentissage des cours de méthodologie et du cours obligatoire *Theory and Professional Practice* établissent un lien avec la connaissance professionnelle, l'exercice professionnel et l'engagement envers les élèves et leur apprentissage. Avant de planifier et de mettre en œuvre des leçons et unités, les étudiants doivent démontrer leur capacité à créer des milieux d'apprentissage propices à la croissance intellectuelle, sociale et affective des élèves, et témoigner d'une prise de conscience des enjeux d'équité, de justice sociale et d'autres considérations.

En ce qui a trait au leadership dans les communautés d'apprentissage et à l'apprentissage professionnel continu, les programmes de la Faculté envisagent l'enseignant en tant que praticien à la réflexion critique qui est un agent actif dans le développement d'une pédagogie juste et inclusive. L'accent mis sur la pratique réflexive, la recherche-action, la participation à une communauté d'apprentissage professionnelle et l'exigence d'un portfolio professionnel favorise les compétences et les attitudes positives des étudiants en matière de recherche, de dialogue et de réflexion.

La Faculté d'éducation maintient une politique sur la conduite professionnelle qui vise à sensibiliser les étudiants à l'importance qu'elle accorde aux normes et à la conduite professionnelle. Cette politique figure sur le calendrier de la Faculté et dans le guide de stage fourni aux étudiants. Le guide contient des informations et des directives particulières pour se conduire de manière professionnelle au travail.

Au cours du stage, l'évaluation des étudiants repose sur des critères suivants liés aux normes d'exercice et de déontologie: professionnalisme, appui à la communauté d'apprenants, planification et préparation (utilisation des programmes-cadres, séquence des leçons, différenciation, ressources), et présentation des leçons (stratégies pédagogiques, gestion des leçons, dynamiques en classe, et participation de l'apprenant).

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

Le cadre conceptuel de la Faculté reflète le document *School Effectiveness Framework* (SEF K-12) du ministère de l'Éducation de l'Ontario, qui s'appuie sur la recherche pour renforcer le rendement des élèves et leur bien-être. De plus, les recherches de Brown-Jeffy et de Cooper (2012) *Toward a Conceptual Framework of Culturally Relevant Pedagogy*, de Fullan (2013) *Deep Learning: Engage the World Change the World*, et de Hattie (2012) *Visible Learning* orientent son élaboration.

D'autres principes de formation à l'enseignement efficace sous-tendent la conception des programmes qui imite le modèle allant de novice à expert (Dreyfus, Benner). Les premiers cours du programme (*Self as Learner*, *Self as Teacher*, et *Self as Professional*) sont d'ordre général et donnent un aperçu des concepts de base en éducation comme la différenciation, la conception universelle de l'apprentissage, l'équité, l'évaluation et l'histoire de l'éducation publique au Canada. Ensuite, les cours de méthodologie traitent davantage de la pratique des étudiants. Les étudiants assument alors des responsabilités accrues en matière d'enseignement dans le cadre de leur stage. La Faculté maintient que cette conception est celle qui permet le mieux le transfert des connaissances entre les cours et les stages. Les cours deviennent plus spécialisés vers la fin du programme, une fois que les étudiants ont acquis les connaissances et expériences préalables qui leur permettent de bénéficier d'une étude plus approfondie de certains sujets en éducation.

La pratique réflexive et la recherche-action sont d'autres principes de conception qui informent le cadre conceptuel. Parmi les références liées au cadre conceptuel, on note plusieurs chercheurs qui concentrent leurs efforts sur la recherche-action (p. ex., Atweh, Elliott), la formation à l'enseignement (p. ex., Darling-Hammond, Hammerness), l'apprentissage professionnel systématique par le questionnement collaboratif (DeLuca et Bolden), la pratique réflexive (Dewey, Schön), et la différenciation pédagogique (Tomlinson).

Des chercheurs autochtones comme Battiste et Smith orientent la conception des programmes relativement aux connaissances autochtones et à la décolonisation de la méthodologie de recherche. En outre, la recherche souligne l'importance de la participation des pédagogues autochtones à l'éducation des Autochtones. Par exemple, les travaux de Morcom et Freeman (2018) sur la formation d'alliés non autochtones dans le domaine de l'éducation favorisent l'inclusion de contenu autochtone dans les cours et programmes.

Les chercheurs en éducation dans le domaine du développement de la langue française (p. ex., White, Bourgogne, Swain, Manek) influencent la conception des cours du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*. Les cours reflètent les recherches actuelles liées au Cadre européen commun de référence pour les langues et à l'acquisition d'une langue seconde.

Les principes de conception en matière de recherche sont intégrés dans les cours et les expériences pratiques. Un devoir important dans le cours *Theory and Professional Practice* consiste pour les étudiants à concevoir et à mener une enquête professionnelle sur leur propre pratique au cours de l'année. Pendant leur stage, les étudiants d'une école associée forment une communauté d'apprentissage professionnel pour discuter de sujets pertinents, notamment la gestion de classe, la planification de leçons, l'évaluation au service de l'apprentissage, et la communauté. Cela reflète la recherche de Darling-Hammond sur les pratiques efficaces de formation à l'enseignement.

Intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

L'intégration de connaissances théoriques, pratiques et expérientielles est un concept clé de la conception des programmes. Grâce à la structure des programmes, les étudiants établissent des liens entre les divers cours et intègrent l'apprentissage théorique à l'apprentissage en milieu scolaire.

L'inclusion d'une communauté d'apprentissage professionnel fondée sur la recherche pendant le stage est une caractéristique essentielle du programme pour la mise en pratique de la théorie. Les discussions portent sur des questions authentiques de la pratique vécue par les étudiants. Ces possibilités d'interaction entre pairs permettent aux étudiants d'exprimer leur opinion et leur apprentissage liés à leurs expériences pratiques et de partager des stratégies pour améliorer leurs pratiques respectives sous la supervision d'un représentant de la Faculté.

La conception intentionnelle de concentrations et de volets facultatifs promeut l'intégration de la théorie et de la pratique. Les concentrations et volets spécialisés du programme qui combinent des cours d'études pédagogiques et des cours de concentration ainsi qu'un stage alternatif, favorisent les liens entre la théorie et la pratique qui concernent tout à fait le domaine d'intérêt de l'étudiant. Les cours de concentration concrétisent l'orientation théorique du cours d'études pédagogiques par la mise en pratique de la théorie, des connaissances et des compétences. Ils relient directement les étudiants à la pratique dans les écoles par un stage alternatif.

La conception de programmes spécialisés reflète fidèlement l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation des enseignants. Au semestre d'automne, les étudiantes et étudiants de la cohorte du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen et du programme d'éducation technologique suivent leurs premiers cours sur les matières spécifiques. Au cours de ce même semestre, les étudiants de la cohorte pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur suivent leurs premiers cours de méthodologie spécifiques à leurs matières d'enseignement. Le fait que les cours spécifiques au programme figurent au cours du semestre où se déroule le plus long bloc de stage est une caractéristique du programme.

Le programme en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique est conçu de manière à ce qu'il existe un lien cyclique entre la théorie et la pratique qui favorise les connexions en temps réel. Ainsi, les théories et les politiques examinées pendant les cours en fin de semaine sont mises en pratique la semaine suivante dans le cadre du stage ou de la situation d'emploi.

Les étudiants du programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone explorent les théories en classe, les mettent en pratique dans leurs stages, et retournent en classe pour réfléchir à leur pratique avec leurs professeurs et leurs pairs, ancrant ainsi la théorie dans la pratique. L'établissement du calendrier des cours et du stage régulier ou alternatif dans chaque semestre permet aux membres du corps professoral de mettre l'accent sur l'apprentissage expérientiel au moyen d'activités d'apprentissage et de travaux.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Certains éléments chevauchent d'autres conditions d'agrément et sont traités dans les constatations propres à ces conditions afin d'éviter les répétitions. Plus précisément, la condition 10, qui exige que les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent, comprend l'élément 9 du domaine Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à savoir la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'étude pertinents relativement à des matières spécifiques.

L'élément 6 du domaine Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement qui traite du développement des enfants et des adolescents ainsi que l'élément 5 du domaine Connaissance du contexte d'enseignement qui se rapporte à la législation ontarienne sont abordés dans la condition 11. L'élément 2 du domaine Connaissance du contexte d'enseignement, qui se rapporte aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, est abordé à la condition 3i.

À l'exception de l'information qui chevauche les conditions 3i, 10 et 11, chacun des éléments de l'annexe 1 est présenté dans les paragraphes qui suivent.

Connaissance du curriculum

Élément 1 – Curriculum actuel et documents de politique

Les programmes permettent aux étudiantes et étudiants de connaître et de comprendre le curriculum de l'Ontario actuel et les documents de politique provinciaux qui se rapportent aux domaines d'études de l'étudiant et à son curriculum, notamment la planification et la conception, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage.

Cycles primaire-moyen, y compris le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone

Les étudiants des cohortes pour enseigner aux cycles primaire-moyen acquièrent une connaissance et une compréhension du curriculum de l'Ontario au moyen des cours de méthodologie de l'enseignement de la 1^{re} à la 6^e année dans les six matières obligatoires suivantes : langue, mathématiques, études sociales, sciences et technologie, éducation physique et santé, et arts. Ils utilisent les programmes-cadres et les documents de politique de l'Ontario pour orienter la conception de leçons interdisciplinaires liées à certaines matières en particulier, la planification de l'évaluation, notamment les stratégies fondées sur des données probantes, et la différenciation pédagogique. En ce qui concerne l'intégration de l'apprentissage relatif à la petite enfance, les étudiants pour enseigner aux cycles primaire-moyen tirent parti de l'expérience vécue et des connaissances des

instructrices et instructeurs en matière d'enseignement de la maternelle dans les cours qu'ils donnent.

Cycles intermédiaire-supérieur

Les étudiants de la cohorte pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur acquièrent une connaissance et une compréhension du curriculum de l'Ontario dans leurs domaines d'étude respectifs selon leurs cours facultatifs de méthodologie de l'enseignement. Ils créent des plans de leçon et des activités d'apprentissage fondés sur leur compréhension du curriculum de l'Ontario, leur connaissance du contenu, et la pédagogie. Le curriculum de l'Ontario actuel et les documents de politique pertinents comme *Faire croître le succès*, *L'apprentissage pour tous*, *Vers un juste équilibre : Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves*, et le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* figurent dans les cours de méthodologie de l'enseignement de plusieurs matières.

Dans le cours *Teaching Grade 7 and 8*, les étudiants pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur approfondissent leur compréhension des caractéristiques et des besoins des apprenants adolescents. Ils effectuent un examen critique des plans de leçon, d'unité et d'évaluation, et ont recours à une gamme de méthodes d'enseignement pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des élèves de 7^e et 8^e année. Ils considèrent les programmes-cadres et les politiques d'évaluation ainsi que les ressources qui servent de base à la pratique en classe.

Dans le cours *First Nations, Métis, and Inuit Studies*, les étudiants explorent les notes préliminaires du programme-cadre *Le curriculum de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année, Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits (2019)*. Dans le cadre des travaux de cours, ils doivent fournir une analyse des composantes du document et aborder la façon dont l'information acquise orientera leur pratique de l'enseignement.

Éducation technologique

Dans les programmes pour enseigner l'éducation technologique, les étudiants acquièrent une connaissance et une compréhension du curriculum de l'Ontario dans leurs domaines d'étude respectifs dans le cadre de leurs cours de méthodologie de l'enseignement. Ils examinent et mettent en pratique des stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui leur permettent de développer des capacités dans les diverses technologies de portée générale représentant l'éducation technologique en Ontario. Les travaux comprennent une trousse de planification de leçons décrivant les attentes d'apprentissage générales et particulières, les acquis, les ressources et les pratiques d'évaluation nécessaires pour appuyer avec succès l'enseignement d'une activité dans un domaine spécifique des technologies de portée générale.

Dans le cours *Curriculum Development in Technological Education*, les étudiants approfondissent leur compréhension du curriculum de l'Ontario et explorent la façon dont il se traduit en matière de programmes pour les élèves de la 9^e à la 12^e année. En outre, ils analysent la mise en contexte ainsi que les attentes et les contenus afin d'établir la façon dont ils développeraient une leçon ou une unité pour répondre aux attentes formulées. Les étudiants élaborent des plans de leçon à l'aide d'outils incluant les grilles d'évaluation.

Élément 2 – Recherches les plus à jour de l'enseignement et de l'apprentissage

Les programmes de formation professionnelle offrent plusieurs possibilités pour préparer les étudiants à acquérir des connaissances et des compétences en utilisant les recherches les plus à jour dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans le cours *Theory and Professional Practice*, les étudiants font le lien entre leurs expériences de stage et la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage présentée dans les cours. Ils sont initiés au processus d'acquisition et de documentation des connaissances professionnelles par la recherche-action et le questionnement. En outre, l'analyse des théories philosophiques effectuée par les étudiants sert à informer et à guider leur pratique.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Élément 1 – Recherche et analyse de données en matière d'enseignement

Les étudiantes et étudiants acquièrent des connaissances et des compétences en utilisant la recherche et l'analyse de données en matière d'enseignement dans les cours de méthodologie et de base. Dans le cours de méthodologie *Language and Literacy*, ils explorent des ressources empiriques et pratiques pour savoir comment concevoir, mettre en œuvre et évaluer la littératie. Ils créent un plan d'unité qui comprend des expériences de littératie et souligne les composantes essentielles à l'enseignement et à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Dans le cours de base, un projet de pratique réflexive exige des étudiants des cycles primaire-moyen qu'ils effectuent une recherche sur la façon dont la technologie pourrait servir à résoudre un problème lié à la pratique et partagent leur solution la plus prometteuse.

Élément 2 – Technologie comme outil d'enseignement

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en utilisant la technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage dans le cadre d'un cours de base obligatoire consacré à cette fin. Les applications avec lesquelles les étudiants interagissent appuient l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. L'intégration de la technologie, les questions liées à la culture numérique et la manière dont elles sont actuellement traitées dans la pratique en classe font l'objet d'une étude approfondie. De plus, on aborde les technologies d'aide et leur utilisation à l'appui des élèves identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Dans le cadre d'un projet de pratique réflexive du programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, les étudiants effectuent une recherche sur la façon dont la technologie pédagogique peut servir à résoudre un problème lié à la pratique. Aussi, ils peuvent démontrer comment mettre en œuvre et évaluer un outil technologique qui appuie l'enseignement et l'apprentissage virtuels.

Élément 3 – Recherches, données et évaluations fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves

Les étudiants de tous les programmes réalisent des projets de questionnement ou de recherche-action dans le cadre desquels ils soulèvent une question essentielle ou un problème lié à la pratique. Dans les cours *Theory and Professional Practice*, ils effectuent des recherches axées sur un défi lié à leur pratique et mettent en œuvre des stratégies pour

améliorer les résultats. La collecte de données comprend l'observation des élèves pendant l'enseignement et l'analyse de leurs travaux. Les étudiants documentent les résultats par une réflexion écrite.

Le questionnement continu lié à la pratique, la réflexion critique et le dialogue sont également des caractéristiques des cours *Self as Teacher*, *Self as Learner*, et *Self as Professional*. Les étudiants développent une pratique visant à orienter leurs propres besoins d'apprentissage professionnel; ils déterminent une question de recherche qui aborde un domaine consacré au perfectionnement professionnel et développent un plan de perfectionnement professionnel.

Dans le cadre du stage, les étudiants observent les stratégies en matière d'enseignement modélisées par leurs enseignants associés. Ils ont l'occasion de discuter du choix des stratégies avec les enseignants associés et les représentants de la Faculté.

Élément 4 – Théories d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que différenciation pédagogique

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en utilisant des théories et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que la différenciation pédagogique dans les cours et le programme de communauté d'apprentissage professionnel. Grâce à des sujets de discussion pertinents basés sur leurs expériences de stage, les étudiants sont en mesure de démontrer leur compréhension de la différenciation pédagogique et de la conception universelle de l'apprentissage.

Dans le cours de base *Self as Learner*, les étudiants apprennent à appuyer les élèves qui ont divers besoins en matière d'apprentissage afin de les aider à répondre aux attentes du curriculum de façon personnalisée. Dans les travaux, ils établissent des liens avec le curriculum de l'Ontario, les stratégies en matière d'enseignement et les principes liés à la conception universelle de l'apprentissage de manière à permettre aux élèves d'exprimer leur apprentissage de plusieurs façons. On aborde également la différenciation pédagogique et la conception universelle de l'apprentissage dans les cours de méthodologie. Dans le cadre d'un travail, les étudiants doivent réviser un plan de leçon afin d'y ajouter des éléments qui tiennent compte de la planification et de l'évaluation des élèves ayant divers besoins d'apprentissage.

Dans le cours *Meeting the Needs of All Learners*, les étudiants pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur et ceux du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone approfondissent leur compréhension de la conception universelle de l'apprentissage, de la différenciation pédagogique et d'autres approches pédagogiques. Par l'analyse des plans de leçon, ils incorporent des techniques et des approches pour répondre aux besoins de tous les apprenants, notamment l'intégration des principes de diversité, d'équité et d'inclusion.

Élément 5 – Gestion de la salle de classe et capacités organisationnelles

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'apprentissage sur la gestion de classe et les capacités organisationnelles dans les cours, le stage et par les communautés d'apprentissage professionnel.

Les étudiants développent leurs compétences en matière de gestion de classe et de capacités organisationnelles dans un cours obligatoire qui établit un lien entre les expériences pratiques et les cours. Les lectures obligatoires comprennent des sujets liés à l'organisation de la salle de classe, à la création de classes inclusives, et aux stratégies de gestion de classe pour répondre aux besoins de divers apprenants.

De plus, les étudiants participent à un atelier qui porte principalement sur des stratégies efficaces pour créer des milieux d'apprentissage surs et équitables, et établit un lien entre *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année (2013)* et la gestion de classe. En outre, il aborde la création de milieux sécuritaires par l'élaboration du profil d'un élève.

L'enseignement spécifique à la gestion de classe et à la sécurité est abordé dans les cours où l'enseignement explicite sur la gestion de classe est particulièrement important en raison des enjeux de sécurité, comme les cours d'éducation physique et santé, les cours de chimie, de biologie et de physique du programme de sciences aux cycles intermédiaire-supérieur, et les cours d'éducation technologique.

Les étudiants participent à des discussions pertinentes sur la gestion de classe dans les communautés d'apprentissage professionnel de leurs écoles associées. On les encourage à envisager divers aménagements de la salle de classe, des stratégies en matière d'enseignement et l'importance d'établir des routines. Au cours de leur stage, les étudiants font l'objet d'une évaluation particulière sur leurs compétences en gestion de classe.

Élément 6 – Transitions vécues par des élèves

Les programmes permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences ayant trait au développement des enfants et des adolescents ainsi qu'aux transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année. L'information relative au développement des enfants et des adolescents est abordée à la condition 11.

Dans le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone pour enseigner aux cycles primaire-moyen, les étudiants abordent la question des transitions des élèves avant le stage, et apprennent à étayer l'apprentissage et à soutenir les transitions dans les plans de leçon. Ils ont l'occasion de faire des comptes rendus de leurs expériences de stage et de participer à des conversations sur les transitions, les façons dont elles touchent chaque élève différemment, et la meilleure manière de préparer les élèves aux périodes de changement auxquelles ils seront confrontés.

La cohorte des étudiants pour enseigner aux cycles primaire-moyen traite des transitions des élèves plus en détail dans les cours de méthodologie propres à chaque cycle. Par exemple, le contenu du cours *Literacy* montre la manière dont le développement de la lecture et de la littératie devrait progresser alors que les élèves passent de la maternelle à la 1^{re} année, puis de l'enfance à l'adolescence. Les instructrices et instructeurs modélisent également les transitions d'une activité à l'autre dans leurs cours afin d'aider les étudiants à comprendre comment les petites transitions peuvent être critiques pour chaque apprenant.

Dans le cours spécialisé *Transitions*, les étudiants des cohortes pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur explorent les transitions des élèves de la 8^e à la 9^e année, puis des études secondaires aux diverses options postsecondaires qui s'offrent à eux. Ils se penchent sur les facteurs qui contribuent à la réussite des transitions ou qui les entravent, ainsi que sur l'importance pour les étudiants, les pédagogues, les parents et tuteurs ou tutrices, et la communauté de collaborer pour aider les étudiants à planifier leur carrière et leur vie. Ils ont la possibilité d'utiliser les ressources pertinentes et les connaissances acquises dans le cadre du cours pour élaborer soit un programme complet de transition vers la 9^e année, soit un parcours postsecondaire pour les élèves qui terminent leurs études secondaires.

Élément 7 – Observation et évaluation des élèves

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en utilisant des stratégies d'observation et d'évaluation des élèves dans les cours de méthodologie et de base, ainsi que dans les stages. Tous les étudiants suivent un cours obligatoire consacré aux fondements de l'évaluation en salle de classe. Dans ce cours, les étudiants examinent la théorie, la politique et la pratique de l'évaluation par rapport au contexte de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année. Le contenu du cours et les travaux exigent des étudiants qu'ils consultent des ouvrages professionnels afin d'orienter leurs propres pratiques d'évaluation et de démontrer leur compréhension de la politique d'évaluation. Parmi les lectures obligatoires de ce cours, on note *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves dans les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010). Les étudiants conçoivent des tâches d'évaluation en utilisant des outils qui sont équitables, valables, fiables, personnalisés, et qui appuient l'évaluation *au service de* l'apprentissage, *en tant qu'apprentissage* et *de l'apprentissage*.

Les cours de méthodologie propres aux matières d'enseignement incorporent des stratégies d'évaluation. Les étudiants mettent en pratique ce qu'ils ont appris sur la théorie et la politique de l'évaluation dans le cadre d'un travail visant à créer le plan d'une unité. Pour ce faire, ils élaborent un plan d'évaluation qui décrit le type et le calendrier de chaque activité d'évaluation prévue, la façon dont les attentes du programme d'étude et les activités d'évaluation sont liées, et la manière dont les résultats de chaque activité d'évaluation seront utilisés.

Dans le programme de formation à l'enseignement aux cycles primaire-moyen à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, le corps professoral et les instructeurs modélisent les principes d'évaluation et de communication du rendement des élèves abordés dans les programmes-cadres de l'Ontario dans les processus d'évaluation et d'attribution de notes de leurs cours. Les instructeurs du programme invitent les étudiants à discuter du but d'une évaluation donnée et de l'évaluation en général, ainsi que des répercussions de l'évaluation sur l'apprentissage individuel.

Lors du stage, les étudiants sont évalués sur leurs capacités à observer les élèves et à les évaluer, à intégrer des possibilités d'évaluation dans les activités d'apprentissage et à leur fournir de la rétroaction en temps opportun. Ils planifient l'évaluation *au service de, en tant que* et de l'apprentissage et ses possibilités au sein de chaque unité et utilisent les évaluations *au service de* l'apprentissage pour aider à déterminer les besoins.

Élément 8 – Appui aux apprenants de l'anglais

Dans les cours et l'expérience pratique, les étudiants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement. Pour la cohorte aux cycles primaire-moyen, les besoins d'apprentissage des apprenants de l'anglais sont intégrés dans les cours de base et de méthodologie. Les étudiants passent en revue les pratiques pédagogiques d'inclusion et sont initiés à l'utilisation de la ressource *Steps to English Proficiency* (STEP) pour évaluer et différencier l'enseignement pour les apprenants de l'anglais.

Les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur explorent le curriculum, les politiques et les ressources de l'Ontario ainsi que les questions pertinentes liées à l'enseignement aux apprenants de l'anglais dans le cours obligatoire *English Language Learners*. Ils démontrent leur capacité à développer des stratégies d'enseignement pertinentes et à adapter le contenu du cours à l'appui des besoins d'apprentissage des apprenants. Des références à des lectures portant sur les besoins des apprenants de l'anglais figurent dans certains cours de base et de méthodologie qui exigent des étudiants qu'ils tiennent compte de leurs besoins d'apprentissage et qu'ils leur offrent des adaptations.

Élément 9 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

Élément 10 – Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences relatives aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté, par l'entremise de cours, de travaux et de stages, ainsi que de la communauté d'apprentissage professionnel.

Le contenu relatif au soutien des élèves identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté est abordé dans un certain nombre de cours de base. Le trio de cours de base *Self as Teacher*, *Self as Learner* et *Self as Professional* fournit des concepts fondamentaux liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Dans le cours *Self as Learner*, les étudiants créent le profil d'un élève identifié, adaptent un plan de leçon et explorent les éléments du plan d'enseignement individualisé en choisissant les modifications pertinentes pour appuyer l'élève.

Le contenu ayant trait au soutien de ces élèves est abordé dans un certain nombre de cours de base, notamment dans le cours *Meeting the Needs of Learners* donné au dernier semestre du programme. Dans ce cours, les étudiants incorporent leurs acquis, revoient le concept de «besoin» et abordent l'inclusion, l'accessibilité, la communication avec les familles et les ressources communautaires. Les travaux renforcent les connaissances acquises lors des tâches précédentes et préparent les étudiants à élaborer des plans de leçon et des plans d'unité pour répondre aux besoins de tous les apprenants. En examinant les questions d'actualité liées aux médias, les programmes-cadres et les autres ressources du Ministère, les étudiants développent une approche pour répondre aux besoins des apprenants.

Dans tous les programmes, les lectures obligatoires liées aux élèves identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté incluent : *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2013); *L'éducation pour tous : Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005); *Comment tirer parti de la diversité : Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009); *Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2017); et *Plan d'enseignement individualisé (PEI), Guide* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2004).

Les réunions hebdomadaires de la communauté d'apprentissage professionnel tenues au cours des stages d'automne et d'hiver incluent des discussions concernant les élèves qui ont besoin d'un soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté. Dans leurs cohortes d'écoles associées, les étudiants discutent des façons dont les leçons et les évaluations sont adaptées aux élèves ayant divers besoins en matière d'apprentissage et aux apprenants ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Les évaluations de stage fournissent aux étudiants une rétroaction sur la manière dont ils appuient les élèves ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les stages offrent aux étudiants de nombreuses occasions de tenir compte des plans d'enseignement individualisé ou des plans de comportement, de faire participer les apprenants en tant que groupe, et de fournir un enseignement individuel. On prépare les étudiants à gérer les problèmes de modification des activités et des stratégies en matière d'enseignement en fonction des plans d'enseignement individualisé, en ciblant particulièrement la zone proximale de développement (Vygotsky, 1978) pour tous les élèves.

Connaissance du contexte d'enseignement

Les étudiantes et étudiants des programmes acquièrent des connaissances du contexte d'enseignement de l'Ontario à la fois dans leurs cours et durant leur stage.

Élément 1 – Santé mentale et bien-être

Les programmes permettent de sensibiliser les étudiants aux problèmes de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents dans le contexte des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario. Dans le cadre des cours de base obligatoires, les étudiants apprennent à connaître les questions de santé mentale pertinentes dans le contexte des

écoles élémentaires et secondaires. Le document *Vers un juste équilibre* (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2013) est une lecture obligatoire dans ce cours.

Le bien-être des élèves, la littératie en santé mentale, l'apprentissage socioaffectif et l'intimidation sont abordés dans un certain nombre de cours. Les étudiants qui participent à des ateliers sur ces sujets se familiarisent avec l'information et les politiques du conseil scolaire sur la santé mentale et le bien-être. Le cours *Meeting the Needs of Learners* rassemble les idées, la compréhension et les concepts présentés dans le cadre de l'apprentissage au moyen de discussions et de travaux en classe et lors du stage. La *Stratégie ontarienne pour le bien-être en milieu scolaire* (2016) est une lecture obligatoire du cours; les étudiants réfléchissent à une variété de sujets, notamment le mieux-être, l'identité et la culture, et les moyens de créer des communautés d'apprentissage positives en classe.

Dans les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen, l'examen du programme-cadre de la maternelle et du jardin suscite des discussions sur le bien-être puisque deux des cadres, *Self-Regulation and Well-Being* et *Belonging and Contributing*, sont directement liés au programme-cadre de santé et d'éducation physique.

Les étudiants de tous les programmes ont accès à un soutien pour leur propre santé mentale et leur bien-être. Cet accès leur sert de modèle de bonnes pratiques en tant qu'enseignants. Ils peuvent communiquer avec les membres du corps professoral avant, pendant et après leur stage pour apaiser leur anxiété. De même, les étudiants du programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone peuvent contacter les aînés et les instructeurs tout au long de leur programme pour obtenir des conseils et du soutien.

Élément 2 – Normes d'exercice et de déontologie

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 3i.

Élément 3 – Transitions vécues par les élèves dans différents contextes d'apprentissage

L'information relative à cet élément est présentée dans Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement à l'élément 6.

Élément 4 – Connaissance du contexte ontarien

Les programmes permettent aux étudiants de connaître et de comprendre le contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires; les perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones; les écoles sécuritaires et tolérantes; et la création d'un milieu scolaire positif.

La connaissance du contexte ontarien est abordée dans les cours de base, dans lesquels les idées, concepts et questions pédagogiques sont passés en revue dans un contexte historique, philosophique, sociologique et culturel, et qui incluent l'évolution de l'enseignement et de l'évaluation en Ontario. La relation entre l'école et la société ainsi que l'incidence sur la compréhension du système éducatif ontarien et canadien contemporain sont mises en valeur.

Dans plusieurs cours, dont le cours de base obligatoire *Introduction to Aboriginal Studies for Teachers*, les étudiants examinent l'expérience historique et les perspectives contemporaines sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ce cours inclut l'exploration des points de vue autochtones sur le rôle de l'éducation dans la préservation des langues, la vision du monde, les traditions, le renouveau culturel et la réalisation de l'autonomie gouvernementale.

Dans le cours *Self as Teacher*, on encourage les étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone à évoquer une perspective autochtone pour créer des leçons basées sur la région géographique où ils vivent et enseignent. En adoptant une approche inspirée de la terre, les élèves qui se trouvent dans leur propre salle de classe sont plus à même d'établir un lien positif avec la leçon et de se sentir motivés. On encourage les étudiants à intégrer les ressources et connaissances locales, à faire participer les membres de la communauté en tant que modèles dans la classe, à se souvenir de leurs racines et de leurs enseignements, et à marcher doucement sur la Terre mère. Les étudiants enseignent la perspective autochtone et intègrent les façons de savoir et de vivre autochtones dans l'enseignement afin de répondre aux attentes du programme-cadre.

Les enjeux de justice sociale et d'équité sont intégrés au contenu et aux messages de l'ensemble du programme et plus particulièrement dans le trio de cours *Self as Teacher*, *Self as Learner* et *Self as Professional* dans lesquels les étudiants examinent les préjugés implicites ainsi que les privilèges et l'éducation visant à contrer l'oppression. Dans ces cours, les étudiants analysent une ressource pédagogique de manière critique en l'utilisant comme miroir afin de refléter leur propre position sociale (p. ex., l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la race ou l'ethnicité, la foi, la langue, le statut socioéconomique). Ils décrivent la façon dont la ressource a trait à leur position sociale compte tenu de ce qu'elle simplifie à outrance, fausse ou laisse de côté, et fournissent des recommandations aux enseignants lors de sa mise en œuvre afin de promouvoir ses forces et de pallier ses faiblesses. Les lignes directrices et les documents de politique du Ministère, dont *Comment tirer parti de la diversité : Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* (2009) et *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013) servent de références et figurent à titre de lecture obligatoire dans un certain nombre de cours de tous les programmes. Les sujets liés à l'équité sont également abordés dans les cours de méthodologie du programme. Dans le cours *Physics* aux cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants doivent effectuer un travail sur le genre et l'enseignement des sciences, ainsi que sur la relation entre le privilège et la voix.

La Faculté reconnaît la complexité et la diversité du contexte ontarien en fonction des communautés marginalisées et mal desservies, et a mis en place une série d'initiatives pour répondre à ces divers contextes. Les cours de base offrent des informations générales et un contenu lié à différentes communautés marginalisées comme les élèves handicapés, les apprenants de l'anglais, les élèves autochtones, noirs et de couleur, et les élèves vivant dans la pauvreté. Toutefois, il existe bon nombre d'autres initiatives qui ne sont pas basées sur des cours, notamment le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, le projet de stage sur le statut socioéconomique faible, le cours de concentration sur la justice sociale, et l'utilisation d'autodéclarations dans les processus d'admission qui visent à améliorer l'équité pour les groupes traditionnellement défavorisés.

Élément 5 – Législation ontarienne en matière d'éducation

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 11.

Élément 6 – Relations professionnelles

Les programmes permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences pour établir et entretenir les différents types de relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions.

Pendant le stage, les étudiants démontrent les connaissances et les compétences acquises pour tisser des relations professionnelles. Ils ont l'occasion d'entretenir des relations professionnelles mutuellement respectueuses avec le personnel de l'école d'accueil et de faire preuve de jugement éclairé dans leurs rapports avec les parents, leurs pairs et leurs collègues.

Les étudiants de chaque école associée collaborent dans leur communauté d'apprentissage professionnel pour aborder les questions soulevées pendant le stage. Ils partagent leurs idées, leurs observations et leur compréhension de leur propre pratique ainsi que l'enseignement, les routines et la pratique de leurs enseignants associés. Les notes de la communauté d'apprentissage professionnel présentées par les étudiants permettent aux instructeurs de modéliser un enseignement adapté en abordant les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Les étudiants approfondissent leur compréhension de la communication et de l'établissement de relations avec les parents et les tutrices et tuteurs lorsqu'ils se préparent et participent à l'enseignement pratique. Ils doivent faire des lectures obligatoires, dont *The Heart and Art of Teaching and Learning* (ETFO, 2011).

Les structures de programme particulièrement pour les programmes consécutif et consécutif en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique tirent parti des liens communautaires pour faire participer les étudiants et leur offrir des possibilités de formation. Les cours de méthodologie de l'enseignement du programme d'éducation technologique sont fondés sur le professionnalisme et les relations collégiales entre les instructeurs de la Faculté, les enseignants dans les écoles, et les professionnels du secteur des métiers.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que les programmes examinés sont actuels, font référence au programme d'études de l'Ontario, tiennent compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offrent de vastes connaissances dans leurs différents cycles et composantes.

Les constatations se rapportant à cette condition se retrouvent à la condition 3.1.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que les programmes examinés comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie. Les programmes contiennent des cours de méthodologie, des cours de base, un stage et des cours sur la recherche. La théorie est intégrée dans les cours de méthodologie et de base.

Cours théoriques, cours de méthodologie de l'enseignement et cours de base

Les programmes comportent une combinaison de cours de base, de formation professionnelle, d'études pédagogiques, de concentration, de curriculum et de méthodologie, ainsi que d'expérience pratique. La théorie est intégrée dans les cours de méthodologie de l'enseignement et dans les cours de base que doivent suivre toutes les étudiantes et tous les étudiants de la Faculté d'éducation de l'Université Queen's.

Tous les programmes de l'Université Queen's sont constitués d'un mélange de cours obligatoires et de cours spécifiques à une matière ou facultatifs. Les cours obligatoires communs à tous les programmes et suivis par tous les étudiants sont les suivants : *Psychological Foundations of Education; Foundations of Assessment; Historical and Philosophical Foundations of Education; Self as Teacher; School and Classroom Leadership; In Pursuit of School Effectiveness; School Law and Policy; Self as Learner; Self as Professional; Theory and Professional Practice; Supporting Learning Skills; Building a Professional Career as a Teacher; Introduction to Aboriginal Studies for Teachers; Integrating Environmental Education Into the Classroom; Educational Technology as a Teaching and Learning Tool; Meeting the Needs of Learners; Practicum; et Alternative Practicum.*

Les autres cours communs à tous les étudiants aux cycles intermédiaire-supérieur du programme d'éducation technologique sont *Teaching Grades 7 and 8, English Language Learners et Transitions.*

Les programmes hors campus et en plusieurs parties comprennent les mêmes cours que les programmes sur le campus. Qu'ils soient inscrits au programme sur le campus ou en plusieurs parties, les étudiants suivent les cours de base qui sont uniques à l'éducation technologique (*Exceptional Children and Adolescents, Broad-based Technological Education*).

Les cours *Theory of Indigenous Education* et *Indigenous Teacher Education* sont les cours spécialisés que doivent suivre les étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et du programme en plusieurs parties axé sur les communautés éloignées et du Nord.

Les cours de méthodologie communs à tous les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen, notamment ceux de la cohorte avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*, du programme axé sur les communautés éloignées et du Nord et du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone sont : *Language and Literacy: Development and Practice*; *Mathematics; Literacy; Social Studies; Numeracy; Science and Technology; Art; Dance; Drama; Music; Health and Physical Education*. Qu'ils suivent le programme sur le campus ou en plusieurs parties, les étudiants faisant partie de la cohorte du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen sont tenus de suivre deux autres cours obligatoires : *Understanding French as a Second Language in Elementary Schools* et *Teaching French Immersion*.

Les étudiants pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur suivent les cours de méthodologie de l'enseignement qui ont trait à deux matières d'enseignement.

Les étudiants inscrits au programme d'éducation technologique suivent les cours de méthodologie de l'enseignement suivants : *Teaching Technological Education*, 1^{re} et 2^e partie, et *Curriculum Development in Technological Education*, 1^{re} et 2^e partie. Il s'agit des quatre mêmes cours que suivent les étudiants du programme en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique.

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont décrits à la condition 10 selon le cycle et le domaine d'étude.

Mise en pratique de la théorie

Le cours *Theory and Professional Practice*, obligatoire dans tous les programmes, exige des étudiantes et étudiants qu'ils forment une communauté d'apprentissage professionnel dans leur école associée. Le groupe se réunit chaque semaine pour discuter de sujets pertinents en classe et établir des liens entre la théorie et la pratique. Les étudiants réfléchissent à leurs expériences d'enseignement pratique pour déterminer ce qui constitue un enseignement efficace. Les sujets de discussion de la communauté d'apprentissage professionnel incluent l'observation des contextes de l'école et de la salle de classe; l'observation de la gestion de classe; la planification de leçons; l'évaluation; l'enseignement; les stratégies en matière d'enseignement. Les discussions et les notes de la communauté d'apprentissage professionnel servent souvent de point de départ aux travaux qui demandent explicitement aux étudiants de faire le lien entre leurs expériences pratiques et leur apprentissage théorique.

D'autres travaux du cours *Theory and Professional Practice* permettent de faire le lien entre la théorie et la pratique. Dans le cadre d'un projet de recherche-action, les étudiants réfléchissent à un aspect de leur pratique qu'ils aimeraient explorer davantage. En classe, ils passent en revue les exigences éthiques pour mener un projet de recherche-action dans les écoles et les types de preuves pouvant être recueillies. Ils effectuent la recherche pendant le bloc de stage du cours *Theory and Professional Practice* et le stage alternatif. Dans un autre travail, les étudiants réfléchissent à un événement qui s'est produit pendant le stage et les a amenés à repenser à leurs convictions sur l'enseignement et l'apprentissage. Ils analysent ensuite le programme d'étude, la pédagogie, les émotions ou les ressources qui ont guidé leurs actions. De plus, ils recueillent des preuves et des documents pour leur portfolio d'apprentissage. Bien que les étudiants puissent personnaliser le contenu et le format du portfolio, les éléments requis doivent inclure : un plan de perfectionnement professionnel; une déclaration des convictions au sujet de l'apprentissage et de l'enseignement; des évaluations de l'enseignement; et au moins cinq documents qui servent de preuves de la pratique de l'enseignement de l'étudiant. Ces documents doivent être liés aux normes d'exercice de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les étudiants acquièrent des connaissances théoriques grâce aux cours de base et aux cours de méthodologie de l'enseignement, puis ils utilisent ces théories par l'entremise d'une pratique guidée dans leurs travaux et pour mettre en pratique leurs connaissances dans leur stage. D'autres cours, en plus du cours lié au stage, font le lien entre la théorie et la pratique. Dans le cours *Meeting the Needs of Learners*, les étudiants analysent un plan de leçon ou d'unité d'un ancien stage pour vérifier s'il reflète leur prise de conscience des besoins de tous les apprenants, en mettant l'accent sur le soutien et la réussite scolaires.

La mise en pratique de la théorie est prévue dans les concentrations ou volets du programme que les étudiants peuvent choisir comme parcours facultatif du programme concurrent et des programmes consécutifs sur le campus. Dans le cadre de la concentration Educational Technology, les étudiants examinent les enjeux d'enseignement et d'apprentissage importants qui ressortent du stage, font des recherches sur le contexte des problèmes, identifient les objectifs de l'enseignement, et proposent des solutions technologiques possibles. Des itérations de conception sont développées et testées tout au long du cours, l'essai pilote final d'une solution devant être réalisé dans un vrai milieu scolaire.

Pendant leur stage, les étudiants de tous les programmes sont en mesure de faire le lien entre la théorie introduite dans les cours et la pratique en classe.

Programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et programme axé sur les communautés éloignées et du Nord

Dans le programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire et le programme axé sur les communautés éloignées et du Nord, on fait le lien entre la théorie et la pratique en utilisant les modes de connaissances occidentaux et autochtones. On initie les étudiants aux identités et approches autochtones en matière d'éducation depuis la période précontact jusqu'à aujourd'hui. Le cours *Theory of Indigenous Education* commence par la théorie critique de la race comme moyen d'examiner les approches occidentales en éducation. Le

cours passe ensuite à la théorie de l'éducation autochtone, notamment les concepts autochtones de la personne et de l'apprenant; l'enseignement en tant que cérémonie; la différenciation pédagogique autochtone; l'apprentissage holistique; les identités autochtones mondiales; la langue et l'éducation; et l'éducation pour la décolonisation. Une variété d'activités en milieu communautaire et sur le terrain qui favorisent la participation des aînés permettent aux étudiants de mettre en pratique ces théories.

Les étudiants abordent des sujets pertinents dans le domaine de l'éducation ou des études autochtones et les relient à la pratique en classe. Ils préparent des dossiers d'apprentissage qui reflètent leur personnalité d'enseignant. Il s'agit notamment d'un portfolio d'enseignement qui révèle leurs convictions personnelles et la progression de leur apprentissage tout au long de l'année, ainsi que des déclarations de convictions personnelles sur l'éducation autochtone.

Dans le cours de concentration *Indigenous Teacher Education*, les lectures obligatoires comprennent tous les documents de politique autochtone du ministère de l'Éducation de l'Ontario et certains chapitres de textes universitaires de chercheurs autochtones comme Archibald (2008) *Indigenous Storywork: Educating the Heart, Mind, Body and Spirit*; Bartlett, Marshall et Marshall (2012) *Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing*; Kanu (2011) *Integrating Aboriginal Perspectives into the School Curriculum: Purposes, Possibilities, and Challenges*; Morcom, Freeman et Davis (2017) *Rising Like the Thunderbird*. Les étudiants développent des activités en classe qui intègrent les connaissances et compétences autochtones et établissent un lien avec trois matières des cycles primaire-moyen. Ils élaborent également des plans de leçon intégrés qui répondent aux besoins d'apprentissage intellectuel, émotionnel, physique et spirituel de leurs élèves, et comprennent une composante terrestre.

Les étudiants apprennent que la mise en pratique de la théorie est un processus qui consiste à déterminer ce qui est pertinent dans la communauté et l'environnement. Le processus de mise en relation des théories et des approches pédagogiques avec la pratique consiste à examiner le programme d'étude et ses liens avec l'identité et la culture.

Accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*

Dans le cours obligatoire *Understanding French as a Second Language in Elementary School*, les étudiants du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen établissent un lien entre la théorie et la pratique dans des travaux particuliers. Ils élaborent un plan de leçon en trois temps basé sur une ressource culturellement riche afin d'améliorer les compétences d'interaction orale dans un cours de *French as a Second Language* de base. Ils utilisent le module Intercultural Awareness disponible sur le site web du Conseil des langues modernes de l'Ontario qui comprend des recherches axées sur des applications pratiques de la théorie en classe. Le cours *Teaching French Immersion* propose des lectures de divers textes universitaires, dont l'ouvrage de Lyster (2016) *Vers une approche intégrée en immersion*. Dans une application pratique de cette recherche, les étudiants élaborent un plan de leçon intégrant les attentes du programme-cadre de *French as a Second Language* avec une autre matière spécifique à l'année d'étude devant être mis en œuvre dans le stage.

Éducation technologique

Les étudiantes et étudiants du programme d'éducation technologique établissent un lien entre la théorie et la pratique par l'entremise de cours de méthodologie de l'enseignement relatifs à leur matière en particulier. Les lectures, les discussions et les activités combinent la recherche et l'expérience des étudiants pour leur permettre de se développer en tant que planificateurs de programmes d'étude dans leur domaine d'éducation technologique de portée générale. Les instructrices et instructeurs des cours s'appuient sur des stratégies pratiques, comme la création de profils d'apprentissage d'élèves et l'examen d'études de cas pour promouvoir l'utilisation des documents de politique, dont *L'apprentissage pour tous*, et des concepts comme la conception universelle de l'apprentissage. Les étudiants consultent des revues pertinentes, notamment le *Journal of Vocational and Technical Education*, le *Journal of Technology Education* et les ressources de l'*International Technology and Engineering Educators Association*. Ils combinent ces connaissances à leurs expériences professionnelles et scolaires pour articuler les attentes du curriculum et les pratiques d'évaluation qui guideront leur enseignement. Les étudiants se fixent un objectif d'apprentissage professionnel et l'utilisent pour déterminer les lacunes dans leurs connaissances et compétences. Ils élaborent un plan d'action pour combler ces lacunes et recherchent un mentor pour superviser leurs actions correctives.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure des programmes conviennent au contenu des cours.

Le programme concurrent, les programmes consécutifs et les programmes consécutifs en plusieurs parties offerts à l'Université Queen's sont organisés et décrits comme suit :

Cohortes du programme concurrent

- Cycles primaire-moyen
- Cycles primaire-moyen avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*
- Cycles intermédiaire-supérieur

Cohortes des programmes consécutifs

- Cycles primaire-moyen
- Cycles primaire-moyen avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*
- Cycles intermédiaire-supérieur
- Éducation technologique

Programmes consécutifs en plusieurs parties

- Cycles primaire-moyen à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire
- Éducation technologique
- Cycles primaire-moyen avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* – NOUVEAU
- Cycles primaire-moyen axé sur les communautés éloignées et du Nord – NOUVEAU

Organisation – Programme concurrent et programmes consécutifs

Programme concurrent

Les étudiants du programme concurrent obtiennent un grade avec spécialisation représentant quatre années d'études, suivi d'une cinquième année d'études pour obtenir un baccalauréat en éducation. Au cours des trois premières années de leur programme de premier cycle, les étudiants suivent trois cours de base en éducation et participent à plusieurs semaines de stage dans des écoles. En quatrième année, ils se concentrent sur leurs cours de premier cycle et sur les exigences de leur thèse, sans suivre de cours d'éducation particuliers ni effectuer de stage. En cinquième année, ils suivent leurs cours avec la cohorte des programmes consécutifs et effectuent leur stage au cours des semestres d'automne, d'hiver et d'été du programme de formation à l'enseignement.

Programmes consécutifs

Les programmes consécutifs commencent en mai et se poursuivent sans interruption jusqu'à la fin juillet de l'année suivante. Les étudiants de toutes les cohortes de programmes consécutifs pour enseigner aux cycles primaire-moyen, aux cycles primaire-moyen avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*, aux cycles intermédiaire-supérieur, et l'éducation technologique effectuent quatre semestres consécutifs : été 1, automne, hiver, et été 2.

Programme concurrent et programmes consécutifs

La conception du programme est telle que les cours portant sur des sujets de portée générale et ayant un large champ d'application sont donnés au début du programme, alors que les cours plus spécialisés sont donnés plus tard. Le premier stage a lieu très tôt dans le programme, de sorte que tous les étudiants ont une expérience dans une école de la maternelle à la 12^e année de l'Ontario, dont ils peuvent s'inspirer pour leurs cours et leur apprentissage théorique.

Les programmes comprennent des blocs de stage plutôt que des stages hebdomadaires. Les placements ont parfois lieu ailleurs qu'à Kingston, de sorte que les étudiants peuvent acquérir une expérience pratique dans des endroits géographiquement diversifiés de l'Ontario.

Dans les programmes consécutifs, les cours de base tels que *Self as a Teacher*, *Self as a Learner*, et *Self as a Professional* sont offerts immédiatement après le premier bloc de stage. Dans le programme concurrent, les étudiants suivent ces cours pendant les trois premières années de leur programme de premier cycle et avant leur premier stage évalué. Le contenu des cours, comme l'évaluation équitable, la différenciation pédagogique et les plans d'enseignement individualisés, fournit aux étudiants des connaissances fondamentales qui les aideront dans leurs futurs cours et expériences de stage. D'autres cours offerts au début du programme, dont *Supporting Learning Skills* et *Educational Technology*, conviennent bien à toutes les matières et années d'études.

Une fois que les étudiants ont acquis une compréhension fondamentale par ces premiers cours, ils commencent à suivre des cours plus spécifiques liés aux méthodes d'enseignement particulières au programme d'études, à l'évaluation, au droit de l'éducation et au développement humain. Les étudiants entament également leur cours de concentration qui porte principalement sur leurs intérêts personnels en matière d'éducation. Ces cours sont entrecoupés de stages pour leur permettre d'établir des liens entre la théorie et les expériences pratiques.

Organisation – Programmes en plusieurs parties

Les programmes en plusieurs parties sont offerts sur six semestres. Les trois premières (été 1, automne 1, hiver 1) sont consécutives, suivies d'une pause en mai et en juin. Les trois dernières reprennent de l'une des deux manières suivantes :

- automne 2, hiver 2 et été 3 – programme en plusieurs parties pour les personnes d'ascendance autochtone, programme axé sur les communautés éloignées et du Nord et programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* pour enseigner aux cycles primaire-moyen (été 2 libre)

- été 2, automne 2 et hiver 2 – programme en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique.

Étant donné la nature des programmes en plusieurs parties et la possibilité pour les étudiants de ces programmes d'obtenir un poste rémunéré en enseignement dès l'automne 1, la charge de cours est réduite pendant les semestres d'automne et d'hiver, ce qui prolonge la durée de ces programmes.

Pendant le premier semestre d'été (de mai à août), les étudiants accumulent 12 crédits de cours et 15 jours de stage afin d'être recommandés à l'Ordre pour l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire.

Dans la première partie du programme en plusieurs parties du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et du programme axé sur les communautés éloignées et du Nord pour enseigner aux cycles primaire-moyen, les étudiants obtiennent six crédits de cours de méthodologie et six crédits de cours de base, et effectuent un stage de 15 jours.

Dans la première partie du programme en plusieurs parties avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen, les étudiants obtiennent six crédits de cours de méthodologie, y compris le cours obligatoire *French as a Second Language*, et six crédits de cours de base, et effectuent un stage de 15 jours.

Dans la première partie du programme en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique, les étudiants obtiennent six crédits de cours de méthodologie, dont deux en éducation technologique, et six crédits de cours de base, et effectuent un stage de 15 jours.

Tous les programmes en plusieurs parties exigent au moins 70 jours d'expérience pratique en enseignement après que les étudiants ont effectué leurs 15 jours de stage au cours du premier semestre d'été. Les étudiants qui travaillent dans le cadre de leur certificat transitoire peuvent accumuler ces jours de stage, à condition qu'ils soient supervisés par une enseignante ou un enseignant chevronné ou une direction d'école. Le premier semestre (été 1) de tous les programmes en plusieurs parties se déroule en personne sur le campus. Être sur place à l'Université Queen's donne aux étudiants l'occasion de se familiariser avec les salles d'enseignement spécialisées qui appuient des domaines particuliers du curriculum (p. ex., l'éducation technologique, les sciences et la technologie). Étant donné que tous les étudiants suivent leurs cours sur le campus, ils peuvent découvrir les soutiens personnels et d'apprentissage à leur disposition. Les cours des semestres suivants sont offerts hors campus ou virtuellement.

Après le premier été, la Faculté offre un cycle rotatif de deux ans de cours pour le programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, celui axé sur les communautés éloignées et du Nord et celui avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen. En raison du faible nombre d'étudiants inscrits à ces programmes, le cycle rotatif de deux ans permet aux cohortes de doubler l'offre de cours. Les avantages pédagogiques liés à la présence d'un plus grand nombre de pairs en classe favorisent la discussion et l'inclusion de points de vue plus diversifiés. Dans tous les cas, les étudiants suivent les mêmes cours, même si l'ordre de ces cours varie.

On favorise les cohortes comptant moins d'étudiants pendant les semestres d'été, car les étudiants des programmes en plusieurs parties suivent leurs cours avec les étudiants des programmes sur le campus. Ainsi, les cours proposés pour tous les programmes en milieu communautaire et en plusieurs parties sont identiques à ceux des programmes sur le campus.

Pour tous les programmes en plusieurs parties, les sites sont choisis de manière à répondre au mieux aux besoins des étudiants. Les critères de sélection d'un endroit comprennent la situation géographique (pour minimiser le temps et les coûts de déplacement), la pertinence des locaux pour l'enseignement et l'accès à l'internet.

Le programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et celui axé sur les communautés éloignées et du Nord pour enseigner aux cycles primaire-moyen sont offerts dans trois milieux communautaires. Situés dans trois régions géographiques et contextes différents, les sites se trouvent : 1) sur la rive nord de l'île Manitoulin, 2) sur le territoire Mushkegowuk dans la région inférieure de la baie James et 3) dans le district de Lambton-Kent. Les personnes non autochtones doivent obtenir l'approbation d'un aîné ou d'une bande comme condition d'admission au programme en plusieurs parties axé sur les communautés éloignées et du Nord pour enseigner aux cycles primaire-moyen.

Contenu obligatoire commun à tous les programmes

Les cours de base sont communs à tous les programmes de formation professionnelle offerts à l'Université Queen's. Avant la fin de leur programme, tous les étudiants doivent suivre un total de 15 cours de base.

Les étudiantes et étudiants des programmes avec domaines d'étude pour enseigner aux cycles primaire-moyen suivent les mêmes cours de méthodologie et sur le curriculum. Les cours de méthodologie obligatoires préparent les étudiants à enseigner les six principales matières du curriculum de l'Ontario, notamment les arts, l'éducation physique et la santé, la langue, les mathématiques, les sciences et la technologie, et les études sociales.

Les étudiants des programmes avec domaines d'étude pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur et ceux du programme pour enseigner l'éducation technologique suivent des cours obligatoires particuliers au curriculum, notamment *English Language Learners*, *Transitions*, et *Teaching Grades 7 and 8*.

Tous les étudiants effectuent au moins quatre blocs de stage pendant leurs années professionnelles. Les étudiants du programme concurrent font trois stages au cours des trois premières années de leur programme de premier cycle. Seul le stage de la troisième année est évalué et comptabilisé dans le minimum de 80 jours de stage obligatoire.

De plus, tous les programmes comprennent un stage alternatif qui n'est pas comptabilisé dans les expériences pratiques aux fins de la certification. Les stages alternatifs peuvent avoir lieu à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale. En général, le stage alternatif est prévu au semestre d'hiver du programme concurrent et des programmes consécutifs.

Le fait que le stage alternatif est prévu dès le premier semestre constitue une caractéristique unique des programmes en plusieurs parties. Les étudiants du programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone peuvent avoir accès à un «passeport» qui intègre un apprentissage culturel, notamment des activités culturelles, artistiques ou linguistiques. Le passeport doit contenir au moins 90 heures d'activités liées à la compétence culturelle de leur communauté. Chaque site communautaire lié au programme (et chaque nation au sein d'un site) collabore avec la Faculté d'éducation pour déterminer le contenu du passeport. Les partenaires autochtones ont confirmé que cela permet d'adapter le contenu du passeport de manière à mieux répondre aux besoins de la communauté locale. Les étudiants du programme en plusieurs parties axé sur les communautés éloignées et du Nord rempliront un passeport identique. Les étudiants du programme en plusieurs parties avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen participeront à des activités culturelles ou linguistiques liées à la langue française.

Crédits de cours

Les étudiants de tous les programmes obtiennent au moins 60 crédits (chaque crédit correspond à 12 heures d'enseignement) :

Cycles	Nombre total de crédits		
	Programme concurrent	Programme consécutif	Programme en plusieurs parties
Primaire-moyen	66 crédits*	63 crédits	
Primaire-moyen <i>French as a Second Language</i>	66 crédits*	63 crédits	63 crédits
Primaire-moyen pour les personnes d'ascendance autochtone			63 crédits
Primaire-moyen axé sur les communautés éloignées et du Nord			63 crédits
Intermédiaire-supérieur	63 crédits*	60 crédits	
Éducation technologique		60 crédits	60 crédits

*dont 13,5 crédits sont accumulés pendant les années de formation au premier cycle universitaire

Les étudiants des programmes consécutifs en plusieurs parties pour enseigner aux cycles primaire-moyen obtiennent trois crédits supplémentaires en raison du nombre de cours de méthodologie liés aux six matières principales du curriculum de l'Ontario pour lesquelles on les prépare à enseigner. Les étudiants du programme concurrent obtiennent trois crédits supplémentaires en raison des stages qu'ils effectuent pendant la partie de leur programme de premier cycle universitaire.

Volets et concentrations du programme

Les étudiants enrichissent leur expérience du programme en sélectionnant des cours facultatifs regroupés dans des volets ou des concentrations du programme. Les volets sont offerts uniquement dans les programmes sur le campus, et accessibles strictement aux étudiants des programmes consécutifs et à ceux qui en sont à la dernière année de leur programme concurrent. Les étudiants peuvent concentrer leur expérience en choisissant l'un des volets suivants : formation des enseignants autochtones; artistes en éducation communautaire; éducation en plein air et expérientielle. Les programmes en plusieurs parties n'ont pas de volets parce qu'ils sont déjà axés sur la formation des enseignants autochtones, l'éducation technologique ou le *French as a Second Language*.

Les étudiants qui ne sont pas inscrits à un volet du programme choisissent une concentration. Les concentrations incluent un large éventail de sujets éducatifs, dont, entre autres, l'évaluation, les jeunes à risque, le leadership, l'enseignement primaire précoce, la technologie pédagogique et les apprenants identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'enfance en difficulté.

Une concentration comprend deux cours complémentaires : 1) le cours *Educational Studies* aborde l'étendue du domaine d'intérêt et 2) le cours *Focus* met en pratique l'orientation théorique du cours *Educational Studies*. Le stage alternatif est une expérience qui est directement liée à la concentration; l'instructeur du cours *Focus* est chargé de l'approuver.

Maitrise du français

Les étudiants souhaitant être acceptés dans l'un des trois programmes avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen ou aux cycles intermédiaire-supérieur où le *French as a Second Language* est une matière d'enseignement sont tenus de répondre à des critères d'admission particuliers. Ils doivent avoir suivi des cours de grammaire, d'écriture, de littérature et de communication orale pour satisfaire aux conditions d'admission. Grâce à ces normes d'admission, les étudiants possèdent les compétences linguistiques nécessaires pour être efficaces en classe dès qu'ils entament le programme.

Les personnes qui s'identifient comme étant des locuteurs du français comme langue maternelle doivent également fournir des preuves de leurs compétences de la même manière que les autres étudiants du programme. Des cours ou des résultats à des tests de compétence linguistique tels que le DELF ou le TESTCan peuvent attester que l'étudiant maîtrise le français.

Grades et diplômes

L'admission aux programmes en plusieurs parties est sélective. Pour le programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, un grade préalable est préférable, mais non obligatoire. Les personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits) admises au programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire ne sont pas tenues de posséder un grade de premier cycle antérieur. Quant au programme en plusieurs parties axé sur les communautés éloignées et du Nord, l'étudiant doit détenir un grade préalable pour y être admis.

Les étudiants du programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone obtiennent un baccalauréat en éducation, tout comme les étudiants du programme en plusieurs parties axé sur les communautés éloignées et du Nord et du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*. Les étudiants des programmes consécutif et consécutif en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique peuvent satisfaire aux exigences d'un baccalauréat en éducation ou d'un diplôme en éducation en fonction de leurs qualifications antérieures. Si un étudiant possède un certificat ou un diplôme collégial et de l'expérience de travail, il est admissible à un baccalauréat en éducation, à condition que le nombre d'années d'études collégiales et le nombre d'années d'expérience de travail soient égaux ou supérieurs à cinq ans. Les étudiants qui n'ont pas de certificat ou de diplôme collégial ou qui exercent un métier non réglementé sont admissibles à un diplôme en éducation. Dans tous les cas, les étudiants doivent satisfaire aux exigences minimales d'admission au programme. Tous les étudiants des programmes consécutif et consécutif en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique suivent les mêmes cours qui répondent aux exigences fixées dans le cadre du programme consécutif. Les diplômés du programme d'éducation technologique, soit du programme de quatre semestres sur le campus soit du programme en plusieurs parties, qui reçoivent un diplôme en éducation, peuvent à l'avenir obtenir un baccalauréat (p. ex., B.A. ou B. Sc.) et demander que leur diplôme en éducation soit converti en baccalauréat en éducation. Une fois que la Faculté d'éducation est avisée qu'un ancien diplômé a satisfait aux exigences de conversion vers le baccalauréat en éducation, la Faculté avise l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario afin de mettre à jour les qualifications de l'enseignant.

Formation à distance et sur place

Programme concurrent et programmes consécutifs

Le mode de prestation des programmes est principalement à l'enseignement en présentiel. La Faculté envisage d'inclure une composante en ligne ne dépassant pas 50 % dans certains cours afin de permettre aux étudiants une plus grande souplesse et autonomie d'apprentissage.

Avant le début des cours, le corps professoral inspecte tous les locaux pour l'enseignement afin de veiller à ce qu'ils répondent aux exigences du cours et de la cohorte. Les cours qui nécessitent des salles et des laboratoires spécialisés sont donnés sur le campus pendant les semestres d'été, lorsque les étudiants sont sur place pour les utiliser. La Faculté d'éducation a accès à un vaste espace d'enseignement technologique qui comprend une salle de classe traditionnelle et d'autres milieux d'apprentissage comme un atelier de menuiserie, un atelier de mécanique automobile et un laboratoire de conception. Un expert en matière d'entretien assure la sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement.

Programmes en plusieurs parties

Pour tous les programmes en plusieurs parties, les cours comprennent des modules d'enseignement en personne et en ligne. Dans le programme en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et celui axé sur les communautés éloignées et du Nord pour enseigner aux cycles primaire-moyen, l'enseignement en personne a lieu dans l'un des trois sites communautaires (sur la rive nord de l'île Manitoulin, sur le territoire Mushkegowuk dans la région inférieure de la baie James, et dans le district de Lambton-Kent). On privilégie l'enseignement sur le terrain dans chacun des sites; tous disposent d'un site d'éducation en plein air auquel les étudiants ont accès. La Faculté utilise le même espace depuis plusieurs années au Kenjgewin Teg Educational Institute (île Manitoulin). À ce titre, la salle est équipée d'ordinateurs et d'un logiciel de mise en réseau ou de visioconférence qui permet de se connecter au campus principal. Les salles du Lambton-Kent District School Board sont des locaux traditionnels d'enseignement qui comprennent les installations et ressources nécessaires, notamment un accès internet sans fil, des tableaux blancs, des projecteurs et des écrans.

Les semestres hors campus, en personne, du programme consécutif en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique et celui avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language* ont lieu à l'endroit qui convient le mieux à chaque cohorte. Seuls les cours qui ne nécessitent aucun équipement spécialisé sont donnés hors campus. Les cours nécessitant l'accès à un équipement particulier aux technologies de base sont donnés sur le campus pendant le semestre d'été. Ainsi, les étudiants des programmes en plusieurs parties ont accès aux mêmes installations que ceux des programmes sur le campus.

Les ressources et soutiens fournis aux étudiants sur le campus principal sont également accessibles aux personnes hors site dans le cadre du programme offert en milieu communautaire et des programmes en plusieurs parties avec spécialisation. Plus précisément, les ressources sont fournies en format numérique, y compris les achats en ligne à la librairie, le matériel de la bibliothèque, l'intranet des étudiants et le système de gestion de l'apprentissage pour tous les cours. En outre, dans des situations extrêmes (notamment la pandémie de COVID-19), une assistance de technologie sans fil a été fournie aux sites ruraux du Nord pour répondre aux besoins d'apprentissage à distance.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long des programmes examinés.

La politique d'attribution des notes et les règlements connexes sont affichés sur le site web de la Faculté et sont inclus dans le manuel de stage. Les instructrices et instructeurs sont tenus de se conformer à la politique d'attribution des notes et de fournir aux étudiantes et étudiants, au début de chaque cours, une description écrite des exigences des cours et des méthodes d'évaluation utilisées.

En plus de définir chaque note (A étant 4,0 ou entre 80 et 100 %), la politique d'attribution des notes fournit des procédures détaillées pour soumettre des notes en retard ou pour faire appel d'une note. De plus, elle énonce les conditions d'admissibilité à l'obtention du grade, à savoir que l'étudiant doit obtenir une note de passage dans tous les cours ou composantes obligatoires du programme, et une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,0 (C ou entre 60 et 69 %).

L'évaluation dans chaque programme est axée sur le développement des capacités, des connaissances et des compétences des étudiants. Grâce à la structure du programme, les étudiants ont des possibilités de rétroaction officielle et informelle dans chaque cours et dans chaque expérience pratique.

Cours

Les instructeurs communiquent les attentes à l'égard des cours, les descriptions de travaux et les grilles d'évaluation dans les plans de cours distribués aux étudiants.

Les étudiants reçoivent une rétroaction sur leurs travaux et leurs progrès par la plateforme d'apprentissage en ligne de la Faculté (OnQ), des commentaires écrits, des évaluations par les pairs ou au moyen de conseils informels fournis en classe. Les instructeurs utilisent une variété d'outils et de stratégies pour donner de la rétroaction aux étudiants, notamment des rubriques soulignant le rendement, des notes en marge, des cotes alphabétiques, des pistes de réflexion approfondie, et des commentaires écrits sur les points forts et les prochaines étapes à suivre.

Stage

Les étudiants de tous les programmes sont évalués et informés de leurs progrès par les commentaires des enseignants associés, des représentants de la Faculté, et de leurs pairs. Les enseignants associés fournissent des évaluations écrites à mi-parcours et à la fin du stage, ainsi que de la rétroaction informelle tout au long du stage. Après chaque observation, les représentants de la Faculté fournissent des commentaires écrits et oraux aux étudiants. L'autoévaluation et les commentaires des autres étudiants de la même communauté d'apprentissage professionnelle représentent également des éléments importants du processus d'évaluation au cours du stage.

Dans le cadre de l'évaluation continue des étudiants, les enseignants associés doivent soumettre un rapport formatif en ligne à mi-parcours du bloc de stage. Si un étudiant reçoit une note de «progrès inadéquat» ou de «croissance limitée», l'enseignant associé et le représentant de la Faculté prennent des mesures pour appuyer l'étudiant et l'aider à obtenir une note de passage.

Les étudiants sont évalués sur les cinq éléments de pratique suivants : professionnalisme, appui à la communauté d'apprenants, planification et préparation, présentation des leçons, et évaluation. De plus, ils sont évalués selon un système de notation en cinq points : 1) pas d'occasion de démontrer; 2) ne répond pas aux attentes; 3) répond partiellement aux attentes; 4) répond aux attentes; 5) dépasse les attentes.

La note finale du stage est attribuée par le responsable du stage sur la base des évaluations effectuées par l'enseignant associé, avec l'aide du représentant de la Faculté. Tous les stages sont notés en fonction de la réussite ou de l'échec.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogée.*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que tous les éléments requis d'un stage sont inclus dans les programmes examinés.

Les programmes comprennent un minimum de 80 jours d'expérience pratique

Tous les programmes examinés comprennent un minimum de 80 jours de stage, adapté au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observations et d'enseignement pratique.

La structure du stage varie en fonction du programme concurrent ou des programmes consécutifs. Dans le programme concurrent, les étudiants effectuent un stage de 15 jours pendant la troisième année de leur programme de premier cycle. Quant aux étudiantes et étudiants des programmes consécutifs, ils effectuent un stage de 15 jours en mai, au début de leur programme. Ensuite, tous les étudiants du programme concurrent et des programmes consécutifs doivent effectuer trois blocs de stage supplémentaires. La deuxième affectation en enseignement consiste en un bloc continu en octobre et en novembre (environ 30 jours). Le troisième stage commence au début de février (environ 20 jours) et le quatrième a lieu au dernier semestre du printemps (environ 20 jours).

Dans les programmes en plusieurs parties, les étudiants effectuent un stage de 15 jours durant le premier semestre d'été du programme, ce qui leur permet de présenter une demande de certificat de qualification et d'inscription transitoire à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les étudiants qui n'ont pas de certificat transitoire et ceux qui en détiennent un, mais qui sont sans emploi doivent effectuer les 70 à 75 jours de stage restants au cours des autres semestres du programme. Les étudiants qui travaillent dans le cadre de leur certificat transitoire peuvent accumuler ces jours de stage, à condition qu'ils soient supervisés par une enseignante agréée ou un enseignant agréé de l'Ontario ou une direction d'école.

Bien que le nombre de jours de stage varie légèrement d'une année à l'autre en raison des jours fériés, les étudiants de tous les programmes effectuent environ 86 jours d'expérience pratique en enseignement.

Périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des milieux qui utilisent le curriculum de l'Ontario

Les programmes comprennent des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le curriculum de l'Ontario.

La majorité des stages ont lieu dans des écoles financées par les fonds publics de l'Ontario. Cependant, les étudiants peuvent effectuer un stage dans une école indépendante, à condition que l'école suive le curriculum de l'Ontario et que les stagiaires soient jumelés à des enseignantes agréées ou enseignants agréés de l'Ontario.

Les stages des étudiants inscrits aux programmes sur le campus sont organisés exclusivement par le Bureau des stages dans des écoles associées situées dans la zone de recrutement de la Faculté. Ces zones consistent essentiellement en des ententes informelles entre les facultés d'éducation de l'Ontario à des fins de placement. Les écoles sont choisies en fonction de leur capacité à fournir des expériences de stage adéquates et de leur situation géographique afin que le temps de déplacement soit raisonnable pour les étudiants et les représentants de la Faculté.

Le corps professoral crée des expériences de stage uniques pour ses volets spéciaux du programme. Encadrés par des membres en règle de l'Ordre, les étudiants du volet *Outdoor and Experiential Education* effectuent un stage pendant le semestre d'hiver dans un lieu propice à l'éducation en plein air ou à l'éducation expérientielle qui correspond au curriculum de l'Ontario.

Les étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et du programme axé sur les communautés éloignées et du Nord effectuent un stage dans une école des Premières Nations ou une école comptant une importante population autochtone. On accorde la priorité aux écoles financées par le gouvernement fédéral ou aux écoles des Premières Nations pour les stages du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone. Quant aux écoles non autochtones (p. ex., les écoles publiques ou catholiques de l'Ontario), la Faculté s'en remet au conseil scolaire pour savoir quelles écoles ont une forte population autochtone; les stages sont organisés en conséquence dans ces écoles.

Les étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone qui sont placés au semestre d'automne dans une école comptant une importante population d'élèves autochtones peuvent choisir de rester dans cette école pour toutes les composantes du stage (automne, hiver et été 2). Dans les cas où les étudiants sont placés dans des écoles financées par le gouvernement fédéral ou des écoles de bande, le coordonnateur du programme consultera l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour obtenir des conseils ou la permission d'effectuer le stage dans l'école.

Cohortes pour enseigner aux cycles primaire-moyen

Les étudiants de tous les programmes pour enseigner aux cycles primaire-moyen participent à des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations où est enseigné le curriculum de l'Ontario. Au cours du premier stage, ils observent principalement l'enseignant associé en train d'enseigner dans la salle de classe, notent leurs observations et réflexions puis en discutent avec lui, et aident le titulaire de classe à s'acquitter des diverses tâches. Dans les deuxième et troisième stages, les étudiants assument davantage de responsabilités au fur et à mesure que le stage progresse. La charge d'enseignement commence à environ 25 % et augmente progressivement jusqu'à 75 % à la cinquième semaine. Bien que le troisième stage commence par l'observation, on s'attend à ce que la charge d'enseignement soit relativement faible au cours de la première semaine et à ce qu'elle passe à 75 % d'une charge complète au cours de la semaine suivante. Le quatrième et dernier stage commence par l'observation, mais on s'attend à ce que les étudiants assument 80 % d'une charge d'enseignement complète et, dans la mesure du possible, qu'ils assument la responsabilité de certaines journées complètes. Bien que ces pourcentages représentent une augmentation progressive idéale des responsabilités, la souplesse est intégrée dans ce modèle. L'augmentation de la prise en charge des responsabilités d'enseignement est gérée de manière à répondre le mieux possible aux besoins du stagiaire, de l'enseignant associé et des élèves de la classe.

Cohortes pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur et pour enseigner l'éducation technologique

Les étudiants des programmes pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur et pour enseigner l'éducation technologique ont l'occasion d'observer et d'assumer de plus en plus de responsabilités en enseignement au cours des stages. Pendant le deuxième stage, ils doivent diriger une classe pendant de courts segments; on s'attend à ce qu'ils enseignent une période d'enseignement par jour au plus tard la deuxième semaine. Dans le troisième stage, ils enseignent deux périodes sur trois chaque jour. Au quatrième stage, les étudiants consacrent une partie de leur temps à l'enseignement dès la deuxième semaine, et ce, jusqu'à une charge d'enseignement complète sur plusieurs jours consécutifs.

Chaque cycle et au moins une des matières du programme

Dans tous les programmes, le stage permet aux étudiants de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et au moins à une des matières du programme qui les concernent.

Les stages correspondent aux cycles et aux matières d'enseignement pour lesquels chaque étudiant se qualifie. Le Bureau des stages coordonne les placements de façon à ce que les étudiants aient la bonne combinaison de cycles et de matières pour obtenir l'autorisation d'enseigner. De plus, il effectue un suivi de toutes les évaluations présentées et tient un relevé des expériences de stage de tous les étudiants. Le Bureau collabore avec les agents de placement des conseils scolaires pour obtenir des placements et les représentants de la faculté veillent au caractère approprié des placements.

Les étudiants pour enseigner aux cycles primaire-moyen effectuent un bloc de stage dans une classe de maternelle à la 3^e année et un bloc dans une classe de la 4^e à la 6^e année. Depuis la mise en œuvre du programme de maternelle à temps plein en Ontario, on note une augmentation marquée du nombre de stages offerts dans ce milieu aux étudiants de l'Université Queen's. On accorde la priorité aux classes d'immersion française pour les étudiants du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* bien que certains d'entre eux effectuent des stages dans des situations de français de base.

Les étudiants pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur effectuent généralement un bloc de stage dans l'une de leurs matières d'enseignement et un second bloc dans leur autre matière particulière. Au cours de leur premier stage, tous les étudiants pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur effectuent une expérience pratique consacrée à une classe de 7^e ou de 8^e année. Les stages suivants se déroulent dans les classes de la 9^e à la 12^e année.

Les étudiants du programme pour enseigner l'éducation technologique font des stages (9^e-10^e année et 11^e-12^e année) dans un domaine d'éducation technologique pour lequel ils se qualifient. Ils effectuent un premier stage dans une classe de 9^e année ou de 10^e année dans leur domaine d'éducation technologique de portée générale. Les membres du corps professoral veillent à ce que le stage de l'étudiant porte sur la même technologie de portée générale que son domaine d'expertise.

En outre, les stages reflètent les programmes ou les volets du programme. Par exemple, les étudiants du volet d'éducation en plein air effectuent leur stage d'hiver dans un site d'éducation en plein air en Ontario.

Programmes en plusieurs parties

La Faculté d'éducation organise le premier stage de 15 jours, non rémunéré, des étudiants du programme en plusieurs parties pour enseigner l'éducation technologique. Les stages de tous les étudiants du programme d'éducation technologique correspondent à leur technologie de portée générale non seulement pour des motifs pédagogiques, mais aussi pour des raisons de sécurité. Le coordonnateur du programme en plusieurs parties évalue la réussite de ce stage. L'évaluation comprend le nombre de jours de stage, les cours que le stagiaire a donnés et la note qu'il a obtenue. On examine les évaluations et effectue un suivi afin de s'assurer que l'enseignement a bien eu lieu en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, et que l'étudiant a obtenu la note de passage requise pour le stage.

Un processus de suivi similaire du stage sera utilisé pour les étudiants du programme en plusieurs parties avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen. La Faculté d'éducation veille à ce que ces étudiants acquièrent de l'expérience en enseignement aux cycles primaire-moyen au cours des 15 premiers jours de stage. La Faculté organise le stage, mais le stagiaire n'est pas rémunéré. L'étudiant qui réussit ce stage peut être recommandé à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire. Les stages ultérieurs se dérouleront probablement dans la classe où il enseigne. Si l'étudiant n'occupe pas de poste d'enseignant ou si sa charge d'enseignement ne convient pas à un stage, la Faculté organise des stages non rémunérés.

Les étudiants du programme en plusieurs parties avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen auront au moins un stage évalué, mais la Faculté ne garantit pas que ce stage aura lieu au cours du premier semestre. Étant donné que ce programme prépare les étudiants à enseigner dans des écoles de langue anglaise, leur enseignement et leur stage sont axés sur l'enseignement d'ordre général aux cycles primaire-moyen et sur l'enseignement du *French as a Second Language*.

Dans le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire et celui axé sur les communautés éloignées et du Nord, le premier semestre se déroule sur le campus et comprend 15 jours de stage afin de répondre aux exigences du certificat de qualification et d'inscription transitoire. Les autres jours de stage sont effectués dans un milieu scolaire communautaire, souvent près du lieu de résidence des étudiants. La Faculté collabore avec les écoles d'accueil pour organiser les stages des étudiants, tant au cycle primaire que moyen.

Quant aux jours de stage effectués pendant que l'étudiant occupe un poste rémunéré, les membres du corps professoral font un suivi du nombre de jours d'enseignement au moyen de rapports soumis par la direction d'école de l'étudiant. Si le stage n'est pas rémunéré, le nombre de jours de stage effectués est enregistré par le représentant de la Faculté affecté à l'étudiant.

Un enseignant expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage

Conformément aux politiques et pratiques établies par la Faculté d'éducation, un enseignant associé expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage dans tous les programmes. Seuls les enseignantes agréées et les enseignants agréés de l'Ontario qui possèdent au moins deux ans d'expérience en enseignement peuvent être enseignants associés. Une direction d'école recommande chaque enseignant associé pour superviser et évaluer les étudiants.

Pour les stages dans des écoles indépendantes, les représentants de la Faculté visitent les écoles afin de déterminer si le lieu de stage convient, si le curriculum de l'Ontario est utilisé et si les enseignants associés potentiels ont reçu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les enseignants associés reçoivent un manuel de stage qui décrit leurs rôles et responsabilités dans trois catégories : orientation, enseignement et programmes-cadres, et rétroaction quotidienne. On s'attend à ce qu'ils fournissent quotidiennement des commentaires constructifs, oralement et par écrit, aux stagiaires comme s'ils étaient les mentors d'un enseignant débutant. Ils réalisent une évaluation formative et une évaluation sommative pour chaque bloc de stage. L'évaluation formative est généralement remise après la deuxième semaine de stage, alors que l'évaluation sommative est présentée à la fin du stage. Les étudiants et les enseignants associés doivent faire un compte rendu de chaque évaluation afin que des commentaires et des détails supplémentaires puissent être fournis à l'étudiant.

Dans le cas des étudiants qui obtiennent un certificat transitoire et sont ensuite employés, l'enseignant responsable de l'évaluation du stage est souvent la direction de l'école. Si les étudiants sont employés dans leur propre classe, leur présence, leur charge d'enseignement et leur rendement pendant les blocs de stage sont soumis par l'administrateur de l'école à la Faculté. L'Université Queen's accepte soit le formulaire d'évaluation du stage de la Faculté, soit le formulaire d'observation ou d'évaluation utilisé dans le conseil scolaire où l'étudiant est employé. Dans un cas ou l'autre, l'enseignant associé doit fournir des commentaires descriptifs sur l'enseignement de l'étudiant.

Conseiller universitaire

Les professeurs conseillers, ou représentants de la Faculté, sont des membres du corps professoral ou des adjoints à durée déterminée qui possèdent une expérience de l'enseignement et qui sont affectés à chaque étudiant dans tous les programmes. Ils sont normalement affectés à 15 ou 20 étudiants. En général, ces étudiants sont placés dans trois ou quatre écoles associées différentes. Le représentant de la Faculté visite chaque école associée, observe les étudiants et appuie les enseignants associés et les étudiants. Il effectue au moins deux visites dans les écoles. Au cours de chaque visite, il s'entretient avec la direction d'école ou la direction adjointe, le ou les enseignants associés avec qui l'étudiant travaille, et l'étudiant lui-même. De plus, le représentant de la Faculté observe le stagiaire en classe pendant une partie ou la totalité d'une leçon.

Les représentants de la Faculté donnent le cours *Theory and Professional Practice* aux étudiants auxquels ils ont été affectés. Pendant leur stage à l'école associée, les étudiants doivent se réunir chaque semaine dans une communauté d'apprentissage professionnel pour discuter des questions fournies à l'avance par les instructeurs du cours. Le représentant de la Faculté examine les notes prises au cours de ces réunions et répond aux étudiants en formulant des commentaires sur leur apprentissage professionnel. Le contact minimal obligatoire dans les communautés d'apprentissage professionnel est d'une fois par semaine, mais les représentants de la Faculté contactent les étudiants plus fréquemment.

Le rôle du représentant de la Faculté varie en fonction des programmes en plusieurs parties. Comme ces programmes ne suivent pas le modèle de l'école associée, les responsabilités du représentant changent. Dans les programmes en plusieurs parties, les représentants de la Faculté sont fréquemment en contact avec l'étudiant par téléphone et par courriel, mais les visites à l'école peuvent se faire en personne ou à distance. Dans les cas où l'étudiant du programme en plusieurs parties effectue son stage en occupant un poste rémunéré dans une école, le représentant communique avec l'étudiant et son enseignant superviseur (généralement la direction de l'école) pour vérifier que la charge d'enseignement est appropriée et que l'étudiant progresse bien. Dans les cas où l'étudiant n'a pas d'emploi rémunéré, le représentant de la Faculté collabore avec le Bureau des stages pour obtenir des stages appropriés. Dans la mesure du possible, les représentants de la Faculté pour les programmes en plusieurs parties observent l'enseignement du stagiaire en personne. Dans certains cas, le coût ou la logistique de l'observation de l'étudiant nécessite une observation à distance par Zoom ou Teams. Lorsqu'il n'y a pas d'observation, en raison de la distance ou de problèmes de connectivité, le représentant de la Faculté est en contact régulier avec l'enseignant superviseur pour suivre les progrès de l'étudiant au cours du stage.

Les représentants de la Faculté effectuent un suivi des étudiants qui enseignent en vertu d'un certificat transitoire auprès de l'administrateur scolaire responsable de les superviser. Selon le contexte, ils peuvent organiser des visites en personne ou virtuelles pour appuyer l'étudiant.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite des programmes examinés est subordonnée à la réussite du stage.

Afin d'être recommandés pour l'obtention d'un diplôme ou d'un grade, les étudiantes et étudiants doivent réussir tous les cours ou composantes du programme, y compris les stages obligatoires. Pour réussir le stage, ils sont tenus de suivre avec succès toutes ses composantes.

Les exigences relatives aux stages sont communiquées aux étudiants dans le manuel de stage où on explique que chaque composante du stage est un prérequis pour la composante suivante et que l'étudiant doit la réussir avant de pouvoir passer au stage suivant. Les étudiants qui obtiennent une note d'échec à deux composantes du stage (ou au même stage deux fois) seront considérés comme ayant échoué à l'exigence de stage de leur programme et ne seront pas autorisés à suivre d'autres cours de stage.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement de tous les programmes examinés conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Cycles primaire-moyen

Les étudiantes et étudiants pour enseigner aux cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie de l'enseignement spécifiques à chaque cycle qui reflètent les six matières principales du curriculum de l'Ontario : langue, mathématiques, sciences et technologie, éducation physique et santé, études sociales, et arts. Le fait que chacun des quatre domaines artistiques, à savoir la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels, est proposé sous forme de cours distincts est une caractéristique des programmes pour enseigner aux cycles primaire-moyen. En plus des cours de mathématiques et de langue, les étudiants suivent des cours de méthodologie particuliers sur la littérature et la numératie.

Les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen font référence aux programmes-cadres et ressources pertinentes pour le palier élémentaire en Ontario. Les travaux sont pratiques et particuliers à l'enseignement aux cycles primaire et moyen. Les étudiants créent des trousseaux de ressources et des plans de leçon qui répondent aux attentes d'une année d'étude et d'un volet du programme pour enseigner aux cycles primaire-moyen. Ils élaborent également des plans d'unité interdisciplinaires qui intègrent les attentes du curriculum de nombreuses matières. Ces plans comprennent des stratégies en matière d'enseignement fondées sur des preuves ainsi que des plans d'enseignement et d'évaluation différenciés.

Les questions théoriques et pratiques de l'enseignement et de l'apprentissage dans les classes de la petite enfance sont abordées dans les cours de méthodologie. Des ressources particulières à la maternelle, dont le Programme de la maternelle et du jardin d'enfants et les guides d'enseignement efficace, de la maternelle à la 3^e année, sont mentionnées dans certains cours, notamment ceux portant sur les mathématiques, les sciences et la technologie, et les arts. Du contenu de cours et des travaux spécifiques mettent l'accent sur l'apprentissage par le jeu et la planification interdisciplinaire à la maternelle.

Cycles primaire-moyen – Programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et programme axé sur les communautés éloignées et du Nord

Les étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire et du programme axé sur les communautés éloignées et du Nord ont une charge de cours similaire à celle des cohortes du programme concurrent et des programmes consécutifs aux cycles primaire-moyen. Ils suivent les mêmes cours de méthodologie pour enseigner aux cycles primaire-moyen qui ont trait aux six matières de base auxquelles s'ajoutent les cours suivants : *Theory of Indigenous Education* et *Indigenous Teacher Education*.

Dans le cours *Indigenous Teacher Education*, une approche d'apprentissage expérientielle est appliquée à l'expérience pratique d'enseignement des étudiants. Les sujets du cours sont axés sur l'élaboration de programmes communautaires et l'intégration de contenu autochtone dans la pratique en classe. Les travaux comprennent le développement d'une activité de classe interdisciplinaire qui intègre les connaissances et compétences autochtones et une réflexion sur les objectifs, les possibilités et les défis de l'intégration du contenu autochtone dans la classe. Les étudiants préparent également un plan de leçon holistique qui incorpore les attentes des programmes-cadres d'au moins trois matières d'enseignement aux cycles primaire-moyen et comprend une composante terrestre.

Les cours de méthodologie proposés aux étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone favorisent les façons de savoir et les perspectives autochtones. Les étudiants examinent les principes d'enseignement relatifs à la littératie traditionnelle et anishinabek, notamment l'importance du développement du langage oral et de la narration. Les instructrices et instructeurs différencient les cours du curriculum offerts aux étudiants du programme en ce qui concerne les lectures, les documents de référence et les travaux. L'ouvrage *Natural Curiosity: A Resource for Educators: The Importance of Indigenous Perspectives in Children's Environmental Inquiry* (2017) sert à promouvoir les façons d'étudier les communautés et le patrimoine.

Le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire a lieu dans des espaces culturels avec l'appui d'un aîné qui est disponible pour les cérémonies d'ouverture et de clôture et l'apprentissage sur le terrain, notamment la cueillette de médicaments traditionnels produits localement. Les aînés et les membres de la communauté participent au programme et apportent leur soutien à ces programmes.

Cycles primaire-moyen – Programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language*

Les étudiants du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* doivent suivre les deux cours de méthodologie de l'enseignement obligatoires suivants : *Understanding French as a Second Language in Elementary Schools* et *Teaching French Immersion*. Dans ces cours, le français est la langue d'enseignement, de discussion, de travaux et d'évaluation. Les discussions de groupe en classe qui facilitent la maîtrise de la langue sont modélisées pour les étudiants.

Les étudiants analysent le curriculum de l'Ontario se rapportant à l'enseignement du programme de français de base, du programme de français intensif ou du programme d'immersion française, en mettant l'accent sur l'examen des similitudes et des différences entre le français de base et l'immersion française à l'élémentaire. Le cours *Understanding FSL* prévoit l'élaboration de stratégies pour l'enseignement et l'apprentissage d'une langue seconde, y compris les niveaux de compétence linguistique du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les lectures obligatoires comprennent les ressources des associations provinciales, fédérales et de langues modernes. Les sujets abordés dans les cours comprennent la planification de leçons en mettant l'accent sur la conception universelle de l'apprentissage dans tous les programmes de *French as a Second Language* à l'élémentaire; l'exploration des salles de classe inspirées par le Cadre européen commun de référence pour les langues; la motivation et l'engagement dans la classe de français; l'apprentissage expérientiel; les échanges; les interactions orales et écrites; la

communication, la diversité et l'inclusion interculturelles; et la familiarisation avec les cultures francophones. Les travaux reflètent l'importance de parler français dans le programme de *French as a Second Language*. Les étudiants élaborent un plan de leçon pour améliorer les compétences d'interaction orale et préparent un centre d'apprentissage pour que les élèves en français de base puissent mettre en pratique leurs compétences en expression orale ou en écoute.

Le deuxième cours obligatoire de méthodologie du programme de *French as a Second Language* est axé sur le développement de la langue dans le cadre d'un programme d'immersion française au moyen d'une approche intégrée. Les sujets du cours comprennent l'exploration des liens entre le Cadre européen commun de référence pour les langues et le curriculum; la planification intégrée des leçons; la littérature équilibrée en immersion française; la mise en œuvre de la compréhension interculturelle dans l'immersion française; et la planification de l'évaluation. Les travaux pratiques comprennent la préparation d'un plan de leçon intégrant les attentes du cours avec une autre matière pour une année d'études particulière aux cycles primaire-moyen; la prestation d'une leçon de lecture guidée basée sur un besoin de lecture spécifique; et l'intégration de l'évaluation, de la différenciation et des stratégies de conception universelle de l'apprentissage dans un plan d'unité pour les classes d'immersion française aux cycles primaire-moyen.

Les étudiants de la cohorte du programme avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* effectuent un stage alternatif dans le cadre du cours *Teaching French Immersion*. Le stage offre des occasions de travailler avec des apprenants du français langue seconde dans le but d'acquérir de l'expérience dans un milieu autre qu'une classe ordinaire. On encourage les étudiants à s'impliquer auprès des organismes communautaires, des prématernelles, des garderies, des centres pour les jeunes, des foyers de groupe, des écoles provinciales, des centres d'alphabétisation, des musées, des hôpitaux ou tout autre milieu dans lequel ils peuvent apprendre l'enseignement du français.

Cycles intermédiaire-supérieur

Les étudiantes et étudiants des cycles intermédiaire-supérieur suivent six crédits dans chacune des deux matières d'enseignement pour un total de 12 crédits propres aux cours de méthodologie.

La Faculté offre les cours de méthodologie de l'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur suivants : biologie; chimie; art dramatique; anglais; *French as a Second Language*; géographie; histoire; mathématiques; musique vocale; études des Premières Nations, des Métis et des Inuits; physique; musique instrumentale; arts visuels.

Les cours de méthodologie de l'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur font référence aux programmes-cadres et aux ressources pertinentes de l'Ontario. On insiste sur l'utilisation des programmes-cadres propres à chaque matière et des documents déterminants tels que *Faire croître le succès*. Dans tous les cours de méthodologie, les étudiants doivent élaborer des plans de leçon et d'unité basés sur le curriculum qui favorisent l'intégration interdisciplinaire et des stratégies d'évaluation différenciée. Ils passent en revue les connaissances et les compétences couramment utilisées comme points d'ancrage du curriculum de la 9^e à la 12^e année. Lorsqu'ils commencent leur stage,

les étudiants font preuve de leur connaissance des documents relatifs aux programmes-cadres de leurs matières d'enseignement.

Tous les étudiants de la cohorte pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur suivent le cours obligatoire *Teaching Grades 7 and 8* et effectuent leur premier stage dans une classe de 7^e ou de 8^e année. Les étudiants examinent les premières pages des programmes-cadres pertinents à chaque matière, et déterminent les priorités de planification pour enseigner aux élèves de 7^e et de 8^e année. On aborde également le contenu de cours spécifique à la 7^e et 8^e année dans les cours associés à une matière en particulier. Les cours incluent une explication des concepts propres aux différentes années d'étude, en établissant des liens avec les programmes-cadres afin que les étudiants en comprennent la portée et la séquence.

Éducation technologique

Dans le programme d'éducation technologique, la Faculté offre les domaines technologiques suivants : technologie des communications; technologie de la construction; technologie agricole, forestière et paysagère; coiffure et esthétique; soins de santé; hôtellerie et tourisme; technologie de la fabrication; technologie du design; et technologie du transport.

Les étudiants suivent quatre cours obligatoires de méthodologie de l'enseignement, notamment *Teaching Technological Education*, 1^{re} et 2^e partie, et *Curriculum Development in Technological Education*, 1^{re} et 2^e partie.

Les cours *Teaching Technological Education* mettent l'accent sur la planification et la sécurité. Les travaux passent de la planification de leçons et de l'enseignement par les pairs à la création d'un plan d'action relatif à la sécurité en classe et dans l'atelier pour une future salle de classe. Les cours *Curriculum Development in Technological Education* se penchent davantage sur l'évaluation et l'apprentissage par projet. Les étudiants créent des travaux fondés sur des projets et alignés sur le processus de design qui sous-tend l'éducation technologique dans le curriculum de l'Ontario. En plus d'élaborer un plan d'activités, ils incluent des grilles d'évaluation pertinentes. Dans les quatre cours, les étudiants personnalisent les travaux en fonction de leurs domaines d'éducation technologique de portée générale respectifs.

En plus des 12 crédits des cours du programme d'éducation technologique, tous les étudiants de cette cohorte suivent le cours *Broad-Based Technological Education*. Dans ce cours, ils démontrent leurs compétences technologiques en réalisant un programme individualisé, basé sur un projet. Un profil de compétences techniques sert à effectuer un suivi du progrès et du développement des aptitudes et compétences professionnelles des étudiants dans leur propre domaine de technologie.

Les ateliers mettant l'accent sur le programme sont une autre composante du cours *Broad-Based Technological Education*. Les étudiants participent à l'enseignement par les pairs ainsi qu'au développement, à la conservation et au partage des ressources de chacune de leurs matières d'enseignement respectives. L'objectif de ce travail est de préparer les étudiants du programme d'éducation technologique à enseigner toutes les technologies de portée générale au cycle intermédiaire, comme cela peut être exigé dans le cours de 9^e année, *Exploring Technology*.

Annexe 1 – Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement harmonisée à la condition 10

Pour tous les programmes, l'élément de l'annexe 1 – La pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques sont abordées dans tous les cours de méthodologie de l'enseignement. Ces cours sont précisément conçus pour répondre aux besoins des élèves de chacun des cycles de certification : primaire-moyen et intermédiaire-supérieur.

Tous les cours de méthodologie examinent les connaissances, politiques et pratiques spécifiques du programme-cadre se rapportant à l'enseignement et à l'apprentissage aux années appropriées dans le contenu comme dans les travaux. Les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen comportent le programme-cadre de la maternelle ainsi que les programmes-cadres propres au contenu des cours de la 1^{re} à la 6^e année, ainsi que des documents de politique provinciaux pertinents. Les cours de méthodologie des cycles intermédiaire-supérieur font référence aux matières de la 9^e à la 12^e année. En outre, certains de ces cours se reportent aux programmes-cadres de l'Ontario pertinents pour la 1^{re} à la 8^e année.

Le contenu et les travaux liés aux stratégies d'enseignement, à la planification de leçons et d'unités, aux approches pédagogiques, à la prestation du curriculum et à l'évaluation sont mis en évidence dans les cours de méthodologie. Les étudiants ont l'occasion d'inclure des questions et d'établir des liens avec un certain nombre de sujets. Les objectifs d'apprentissage, les critères de réussite et les stratégies à l'appui de l'évaluation *au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage* sont évidents dans les travaux de planification des unités.

Dans le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, tous les programmes-cadres sont importants et sont étudiés dans une optique autochtone. Le curriculum sur la langue, *Faire croître le succès*, et le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* sont réputés avoir une pertinence universelle.

Les principes d'enseignement et d'évaluation sont modélisés dans les cours et reflétés dans l'évaluation du stage. Les étudiants donnent de la rétroaction orale à leurs pairs et construisent en collaboration des critères de réussite pour suivre leurs progrès. Ils développent et mettent en œuvre des leçons différenciées en utilisant un plan basé sur la conception universelle de l'apprentissage. En outre, ils se reportent aux programmes-cadres pour implanter les leçons avec un contenu et des attentes appropriés à l'année d'étude. Leurs évaluations de stage reflètent leurs capacités à mettre en pratique ces stratégies pédagogiques.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base portent, dans tous les programmes examinés, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Les concepts relatifs au développement et à l'apprentissage humains sont inclus dans deux cours de base obligatoires que suivent tous les étudiants : *Psychological Foundations of Education* et *Meeting the Needs of All Learners*. Un contenu supplémentaire relatif au développement et à l'apprentissage des adolescents est abordé dans le cours *Teaching Grades 7 and 8* destiné uniquement aux étudiantes et étudiants du programme pour enseigner l'éducation technologique aux cycles intermédiaire-supérieur.

Le cours *Psychological Foundations* commence par les stades de développement de Piaget et la zone proximale de développement de Vygotsky, puis aborde des sujets modernes tels que la métacognition, l'autorégulation et la motivation. Le cours traite des sujets relatifs à l'enseignement et à l'apprentissage, à la psychologie de l'éducation et à l'intégration de la psychologie dans la classe. Les étudiants font le lien entre les théories sur le développement humain et les mises en pratique utiles, comme la création de plans de leçon engageants basés sur les principes de la conception universelle de l'apprentissage. Le cours comprend du contenu relatif à la façon dont les enfants apprennent ainsi qu'aux étapes sociales et affectives de chaque groupe d'âge.

Dans le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone, les lectures du cours *Psychological Foundations of Education* portent principalement sur l'apprentissage et le développement tout en intégrant une perspective autochtone. Les questions pertinentes aux communautés autochtones, comme la quête de *mino-pimatisiwin* (la bonne vie), la résilience et la santé mentale, sont explorées. On encourage les étudiants à envisager le développement et l'apprentissage humains d'un point de vue autochtone en tant que processus qui dure toute la vie et qui prend ses racines dans les besoins de la personne.

Dans le cours *Meeting the Needs of All Learners*, les étudiants examinent de près le développement cérébral et cognitif ainsi que les compétences en matière d'apprentissage différencié. Les documents de politique du Ministère comme *L'apprentissage pour tous*, le *School Effectiveness Framework* (SEF K-12), *Faire croître le succès*, et le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* servent de fondement au cours.

De plus, les étudiants du programme d'éducation technologique pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur bénéficient d'un enseignement particulier au développement physique et cognitif des adolescents dans le cours *Teaching Grades 7 and 8*. Ils acquièrent des stratégies pour s'adapter aux apprenants du cycle intermédiaire afin d'optimiser l'engagement et la compréhension. Ils discutent également des stratégies d'évaluation appropriées au développement des élèves de la 7^e et de la 8^e année.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

La documentation indique que les programmes comprennent la législation ontarienne en matière d'éducation et la législation connexe, la législation en matière de santé et de sécurité au travail et la législation qui réglemente la profession enseignante en Ontario et les obligations professionnelles des membres de l'Ordre.

Deux cours de base obligatoires traitent de la législation et des politiques gouvernementales relatives à l'éducation : *School Law and Policy* et *School and Classroom Leadership: In Pursuit of School Effectiveness*. Le cours *School Law and Policy* aborde un certain nombre de sujets de cours, dont la Charte canadienne des droits et libertés et la *Loi sur l'éducation*; le contexte constitutionnel pour l'éducation, notamment les droits des Autochtones en matière d'éducation; la conduite et la faute professionnelle; la *Loi sur la sécurité dans les écoles*; les agressions et les infractions sexuelles; la négligence; la technologie et les questions liées aux médias sociaux. L'ouvrage *A Guide to Ontario School Law* est le texte du cours.

Dans le cours *School and Classroom Leadership*, les étudiants examinent le SEF K-12 et étudient les sujets qui y sont abordés, comme la sécurité dans les écoles, les limites professionnelles, l'intimidation, les jeunes à risque, la violence sexuelle, ainsi que les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

L'accessibilité et la discrimination font partie des thèmes d'équité et d'inclusion des cours de la série professionnelle. Plus particulièrement, le cours *Self as Teacher* aborde le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, par des lectures sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap.

Dans les programmes d'éducation technologique, les cours de base mettent l'accent sur les procédures de sécurité, notamment la conception de plans de leçon pour un domaine technologique de portée générale particulier avec les protocoles de sécurité appropriés pour la mise en œuvre de la leçon. De plus, les cours du programme soulignent l'importance de la sécurité et du professionnalisme. La politique de sécurité de l'atelier qui modélise les protocoles de sécurité et la planification est fournie à tous les étudiants du programme d'éducation technologique. Pendant les travaux pratiques, les étudiants doivent faire preuve d'un niveau professionnel de compétences techniques et démontrer leur connaissance des pratiques de travail sécuritaires. Ils sont tenus de développer une orientation de leadership en matière de sécurité dans les salles de classe d'éducation technologique. Ils élaborent un plan d'action pour la sécurité en classe et en atelier qui sert de base à l'élaboration formelle d'une ressource d'action pour la sécurité dans leur domaine d'éducation technologique de portée générale.

Enfin, la sécurité est une priorité dans les cours de méthodologie spécialisée. La sécurité personnelle et la prévention de blessures sont au cœur du cours *Health and Physical Education* du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone pour enseigner aux cycles primaire-moyen. Au début du cours, les normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique sont abordées et les étudiants doivent réfléchir à leur apprentissage en fonction des lignes directrices de sécurité de l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario. Dans le cours de méthodologie de l'enseignement de la physique aux cycles intermédiaire-supérieur, les étudiants concentrent leurs efforts sur la sécurité en laboratoire et créent un ensemble de règles de sécurité à cette fin.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Constatations

La documentation indique que la composition du corps professoral enseignant les programmes examinés est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

Personnes qui possèdent des titres universitaires appropriés

L'enseignement du programme est assuré par des professeurs permanents ou en voie d'obtenir la permanence et d'autres membres du corps professoral, notamment des professeurs adjoints, des affectations conjointes et des chargés d'enseignement de troisième cycle. Étant donné qu'aucun membre du corps professoral permanent n'est strictement chargé de la recherche ou de l'enseignement au niveau des études supérieures, tous les membres du corps professoral permanent enseignent dans le cadre du programme menant au baccalauréat en éducation.

La majorité des membres du corps professoral sont titulaires d'un doctorat, alors que d'autres détiennent une maîtrise ou un baccalauréat. Les instructeurs qui ne sont pas titulaires d'un doctorat sont sélectionnés soit parce qu'il a été impossible de trouver un candidat approprié titulaire d'un doctorat pour un domaine spécialisé, soit parce que l'expérience professionnelle du candidat le rend très apte à donner un cours particulier.

Personnes qui possèdent de l'expérience dans le domaine de l'enseignement

Une grande partie des membres du corps professoral ont une vaste expérience en enseignement dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario. Le cours obligatoire *Theory and Professional Practice*, qui établit un lien entre le stage et l'apprentissage en classe, est donné principalement par d'anciennes directions d'école et directions adjointes. Ces professionnels, qui ont fait preuve d'excellence dans le système scolaire, apportent une vaste expérience contemporaine en matière de résolution de conflits ainsi que d'observation et d'encadrement des enseignants.

Les membres du corps professoral réunissent diverses perspectives sur l'éducation. La Faculté d'éducation favorise l'expertise multidisciplinaire dans des domaines tels que l'évaluation, l'étude du curriculum, l'éducation de la petite enfance, l'histoire et la philosophie de l'éducation, la langue et la littératie, le leadership et les études politiques, les difficultés d'apprentissage, la justice sociale et l'inclusion, et l'éducation de l'enfance en difficulté.

Un minimum de cinq ans d'expérience en enseignement, une connaissance approfondie du curriculum, des écoles et des politiques de l'Ontario, et la preuve que le postulant est membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont les

exigences en vigueur lors du recrutement des instructeurs de cours. Les trois principaux critères pris en compte pour sélectionner l'instructeur qui donnera un cours sont les qualifications universitaires, l'expérience en enseignement, et l'expérience en recherche ou autre expertise.

Personnes qui possèdent des compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes

Les membres du corps professoral possèdent une expertise dans les cycles et matières du programme dans lequel ils enseignent. Ils ont des qualifications aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur, ainsi que de nombreuses qualifications supplémentaires. En plus de leur expertise dans une matière, les instructrices et instructeurs partagent des expériences pertinentes aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur de la maternelle à la 12^e année dans le cadre de leurs cours.

Les membres du corps professoral qui enseignent chacun des programmes spécialisés, notamment *French as a Second Language*, à l'intention des personnes d'ascendance autochtone et éducation technologique, possèdent de l'expérience dans les domaines d'étude particuliers, comme suit.

Les membres du corps professoral qui enseignent à la cohorte avec accent sur l'enseignement du *French as a Second Language* aux cycles primaire-moyen parlent couramment le français et possèdent une combinaison de titres universitaires, d'expérience et d'expertise liés aux cycles et à la matière. Ils apportent leur expérience en tant qu'anciens conseillers pédagogiques de conseils scolaires et leur expertise en linguistique appliquée.

Les membres du corps professoral du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone montrent à la fois la profondeur et l'étendue de leur expertise en enseignement et en compréhension des façons de savoir autochtones. Ils ont contribué de façon importante à l'éducation autochtone et proviennent souvent de la communauté partenaire dans laquelle ils enseignent. Le contenu du programme est adapté aux besoins spécifiques de la communauté partenaire, de sorte que l'accent est mis sur la reconnaissance de l'expertise locale. Les instructeurs invitent régulièrement des aînés, des gardiens du savoir et des membres de la communauté à partager leur expérience avec les étudiants et à diriger des expériences d'apprentissage comme la cueillette de médicaments.

Les membres du corps professoral qui enseignent le programme d'éducation technologique sont issus d'une variété de domaines et de disciplines qui représentent les diverses technologies de portée générale. Ils apportent une combinaison d'expertise pertinente en matière d'enseignement, de salle de classe et de métier. Les instructeurs figurent parmi les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario ayant de l'expérience spécialisée dans des domaines spécifiques liés au programme.

En résumé, le corps professoral et le personnel apportent des qualifications universitaires appropriées et une expérience adéquate dans le domaine de l'éducation dans tous les cycles (primaire-moyen et intermédiaire-supérieur) et toutes les composantes (éducation autochtone, *French as a Second Language*, éducation technologique) des programmes.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Queen's s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés aux programmes examinés.

La politique concernant les dossiers des étudiantes et étudiants et des postulants énonce les principes généraux en vertu desquels l'intégrité des dossiers est préservée. En outre, elle précise les renseignements contenus dans les dossiers des étudiants, les politiques pour la sauvegarde et la conservation des données, et la période et les moyens d'accéder aux données contrôlées et ce, conformément à la politique de gestion des dossiers et de la politique de conservation des dossiers des étudiants.

L'Université Queen's recueille, conserve, utilise et divulgue les renseignements personnels des étudiants conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En tant que dépositaire secondaire des renseignements personnels des étudiants, la Faculté d'éducation se conforme à la politique concernant les dossiers des étudiants et postulants du bureau du registraire de l'Université. La politique définit la portée de l'accès aux données par le public, les étudiants et le corps professoral, ainsi que de l'accès sur ordonnance juridique. Le bureau du registraire agit à titre de dépositaire officiel des informations sur les étudiants et fournit un accès approprié aux données, tout en protégeant la confidentialité de leurs dossiers, sur le campus et dans les programmes en plusieurs parties.

Le bureau du registraire de la Faculté d'éducation conserve les dossiers des étudiants en format imprimé ou électronique pendant quatre ans après la fin du programme. Le bureau du registraire de l'Université gère des systèmes de sécurité pour le système d'information sur les étudiants. Il fournit une formation et un accès autorisé pour mettre à jour les dossiers électroniques des étudiants. Les dossiers de tous les étudiants, y compris de ceux qui suivent des cours hors campus ou en milieu communautaire, sont gérés de manière centralisée.

Les instrutrices et instructeurs transmettent les notes des étudiants directement au bureau du registraire à l'aide d'interfaces sécurisées protégées par un mot de passe, en utilisant leur code d'identification et leur mot de passe pour accéder à leur feuille de notes particulière.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que la Faculté d'éducation de l'Université Queen's s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes examinés et à en assurer la qualité, et qu'elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

La Faculté d'éducation s'appuie sur plusieurs processus officiels et informels pour assurer la qualité des programmes. Des données provenant de diverses sources sont recueillies et triangulées pour orienter les efforts d'amélioration. Les processus formels et systémiques d'assurance de la qualité comprennent le processus d'assurance de la qualité de l'Université Queen's, la supervision des comités, les séances de réflexion pour les membres du corps professoral, et les sondages sur l'expérience de l'enseignement menés auprès des étudiantes et étudiants par l'Université.

Le processus d'assurance de la qualité de l'Université Queen's est l'examen cyclique des programmes de l'établissement, généralement effectué tous les huit ans. Il veille principalement à l'alignement des résultats d'apprentissage, de la planification du curriculum et des attentes relatives au chapitre du grade universitaire sur la mission et les objectifs de l'Université, ainsi que sur les normes de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les comités auxquels participent les membres du corps professoral, les étudiants et les intervenants contribuent à l'assurance de la qualité des programmes. Le conseil de la Faculté, un comité responsable des décisions relatives aux recommandations au Sénat et à la logistique des programmes comme les horaires, supervise trois comités permanents, dont le comité de planification stratégique. Le Comité de liaison sur la formation à l'enseignement se réunit tous les mois pour discuter de questions spécifiques aux programmes de baccalauréat en éducation.

Les séances de réflexion des membres du corps professoral sont des rencontres annuelles qui servent à explorer les forces et les faiblesses des programmes et à suggérer des points à améliorer. L'analyse des résultats des séances informe les initiatives futures. Associées aux commentaires des étudiants et des intervenants, les séances ont permis d'élaborer le plan universitaire de la Faculté dont les thèmes étayent la croissance future et la planification stratégique et reposent sur sept thèmes clés :

1. Favoriser l'excellence
2. Appuyer la durabilité
3. Adopter l'internationalisation
4. Célébrer et défendre l'éducation autochtone et décolonisatrice
5. Renforcer l'inclusion, l'équité et la diversité
6. Bâtir la communauté

7. Enrichir le bien-être

Les étudiants remplissent des évaluations individuelles des cours à l'aide d'un instrument de sondages sur l'expérience de l'enseignement des étudiants par l'Université, ainsi que d'un sondage de départ complet sur leur expérience globale du programme. Les instructeurs s'adressent également aux étudiants de manière plus informelle pour recueillir des informations sur leurs besoins et expériences d'apprentissage afin d'adapter les programmes. Des réunions publiques sont organisées avec les étudiants du programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire afin de guider les améliorations du programme.

Dans le cadre de son engagement envers une amélioration continue, la Faculté a réagi aux données du sondage mené auprès des étudiants et aux commentaires du secteur de l'éducation pour apporter des améliorations aux opérations et aux programmes. On considère restructurer des cours offerts pendant le semestre d'été, embaucher un aîné-en-résidence et concevoir des améliorations pour aborder les questions d'équité, de justice sociale et de santé mentale, ainsi que créer des parcours souples pour l'obtention de l'autorisation d'enseigner dans les régions du secteur qui connaissent une pénurie d'enseignants. En ce qui concerne les procédures et les mécanismes visant à maintenir la cohérence du programme, la Faculté utilise un modèle commun permettant aux instructeurs d'élaborer des plans de cours. La communication entre les départements au sein de la Faculté sur l'importance de ce modèle commun vise à harmoniser les résultats d'apprentissage, à développer une vision commune des programmes, et à articuler les objectifs des programmes. Les instructeurs collaborent à la création des plans de cours pour assurer la cohérence entre les différentes sections de leurs cours et sont informés des programmes et documents de politique les plus récents au cours de ce processus. Bien qu'ils choisissent leurs propres ressources pédagogiques et apportent leur propre expertise en la matière à leurs cours, ils doivent répondre aux objectifs du cours tels qu'énoncés dans la description du cours.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif ou de liaison dans le cadre des programmes.

Le comité consultatif de la formation des enseignants sert de lien entre la Faculté d'éducation de l'Université Queen's et les intervenants en éducation, notamment les fédérations, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires locaux.

Présidé par la doyenne de la Faculté d'éducation, le comité se réunit trois fois par an. Les membres du comité comprennent des représentants de la Faculté, des fédérations affiliées, des conseils scolaires locaux, des associations d'étudiants, et de différentes directions du ministère de l'Éducation, y compris le Bureau de l'éducation des Autochtones.

L'avis du comité consultatif de la formation des enseignants a permis de prendre des décisions relatives à la conception et à la mise en œuvre des programmes, ainsi qu'à leur amélioration. Le comité a été consulté sur des sujets comme le développement d'autres sites pour le programme à l'intention des personnes d'ascendance autochtone offert en milieu communautaire et la création de parcours d'accès au programme pour les étudiantes et étudiants autochtones.

Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 15.

Décision d'agrément

Agrément initial

Pour les raisons susmentionnées, les programmes suivants offerts par la Faculté d'éducation de l'Université Queen's satisfont entièrement aux conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (axé sur les communautés éloignées et du Nord).

Le comité d'agrément accorde l'agrément initial à ces programmes pour une période de deux ans, jusqu'au 14 décembre 2023, ou jusqu'à la période qui se terminera à la collation des grades de la deuxième cohorte d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme, quelle que soit la période la plus longue, mais ne doit pas dépasser trois ans de la date de la présente décision (14 décembre 2024).

Agrément général

Pour les raisons susmentionnées, les programmes suivants offerts par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa satisfont entièrement aux conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second a Language*, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits), avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (offert en milieu communautaire)
- Programme consécutif et programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9e-10e année et 11e-12e année), menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ces programmes pour une période de sept ans, jusqu'au 14 décembre 2028 ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 14 décembre 2021